



La mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU en Afrique de l'Ouest

Par Jason Ipe, James Cockayne et Alistair Millar
Center on Global Counterterrorism Cooperation



Les auteurs

Jason Ipe est directeur adjoint du centre. M. Ipe a contribué, par ses travaux de recherche et de rédaction, à la réalisation d'un grand nombre de chapitres de livre et de rapports sur les questions de la lutte contre le terrorisme, du blanchiment d'argent et de la non-prolifération. Il a obtenu sa licence de relations internationales au Connecticut College de New London dans le Connecticut et sa maîtrise en politique de sécurité internationale à l'Elliott School of International Affairs à George Washington University à Washington.

James Cockayne est membre senior et directeur de l'agence du Center on Global Counterterrorism Cooperation (centre de coopération antiterroriste mondiale) à New York. Avant de faire partie du centre, M. Cockayne était membre senior de l'International Peace Institute et, auparavant, directeur de la brigade criminelle transnationale du ministère de la Justice australien. Il est titulaire d'une maîtrise de droit international de New York University, ainsi que d'une licence de droit (mention très bien) et d'une licence (mention très bien et médaille de l'université) en administration publique de l'University of Sydney.

Alistair Millar est administrateur du centre. Il donne des cours sur la lutte contre le terrorisme et la politique étrangère américaine aux étudiants du troisième cycle de Johns Hopkins University et de George Washington University et il a donné des conférences au centre d'excellence du Department of Homeland Security sur l'étude du terrorisme et les réponses au terrorisme à l'University of Maryland. Il est également membre non résident 2009/10 du George Washington University Homeland Security Policy Institute. Il a rédigé de nombreux chapitres, articles et rapports sur les efforts antiterroristes internationaux, les régimes de sanctions et la non-prolifération. M. Millar est l'auteur, avec Eric Rosand, d'*Allied against Terrorism: What's Needed to Strengthen Worldwide Commitment* (2006). Il est titulaire d'une maîtrise de Leeds University et il prépare un doctorat à l'University of Bradford au Royaume-Uni.

Remerciements

Le Center on Global Counterterrorism Cooperation exprime sa gratitude pour le soutien financier généreux du ministère des Affaires étrangères danois et les conseils que lui ont prodigués les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, en particulier Toni Solveig Michelsen, Jørgen Gammelgaard et Henriette Pia Kristensen.

Le centre est extrêmement reconnaissant envers Eric Rosand qui, avant de le quitter, a largement contribué au projet par ses travaux de recherche et de rédaction. De précieuses informations et l'analyse des activités antiterroristes de différents organismes internationaux, régionaux et sous-régionaux ont été fournies par des représentants de ces organisations, trop nombreux pour les citer ici, mais sans la coopération desquels ce projet n'aurait pas pu être réalisé. Le centre est redevable envers Brian Allen pour la révision finale et envers Daniel Laender pour la mise en page du rapport.

Ce rapport et ses recommandations sont issus des discussions tenues lors de deux ateliers, l'un à Bruxelles en septembre 2009 et l'autre, conjointement commandité par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à Abuja en février 2010, ainsi que d'autres discussions avec des fonctionnaires des Nations Unies, d'organismes régionaux et sous-régionaux et de gouvernements en Afrique de l'Ouest et en dehors, ainsi que d'autres experts. Ce rapport et ses recommandations ne représentent que le point de vue des auteurs et non celui des personnes ou institutions consultées lors de sa préparation.

Le centre remercie la Commission de la CEDEAO pour son assistance dans l'organisation conjointe de la réunion à Abuja et sa précieuse contribution tout au long du projet. Le centre est particulièrement reconnaissant envers le colonel Issouf Traoré pour sa participation active aux réunions du projet à Bruxelles, New York et Abuja et pour ses contributions tout au long du projet.

Ce rapport est le septième élément d'un effort plus large entrepris par le centre pour améliorer la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies dans différentes régions du globe, comprenant des projets précédents en Afrique australe et en Afrique de l'Est, ainsi qu'une évaluation récente de l'Afrique du Nord. L'objectif de cet effort est de stimuler une coopération régionale accrue et plus efficace contre le terrorisme et de compléter les efforts en cours visant à mettre en œuvre la Stratégie dans le monde.

Photos

—© STAFF/Reuters/Corbis

—Nations Unies

Sommaire

Acronymes	2
Résumé	3
I. L'IMPORTANCE DE LA STRATÉGIE POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST	5
II. LES MENACES TERRORISTES EN AFRIQUE DE L'OUEST : RHÉTORIQUE OU RÉALITÉ ?	6
III. RÉPONSES : LA NÉCESSITÉ D'UN SENS DE LA RESPONSABILITÉ EN AFRIQUE DE L'OUEST	10
IV. LE RÔLE DES PARTENAIRES EXTÉRIEURS : L'UNION AFRICAINE, LES NATIONS UNIES, LES ÉTATS-UNIS ET L'UNION EUROPÉENNE	14
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	23

Acronymes

CAERT	Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (UA)
AQMI	Al-Qaïda au Maghreb islamique
DECT	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (Conseil de sécurité des Nations Unies)
CTITF	Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (ONU)
DOMP	Département des opérations de maintien de la paix (ONU)
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
GAFI	Groupe d'action financière
GIABA	Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent
GSPC	Groupe salafiste pour la prédication et le combat
I-ACT	Promotion de l'application intégrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (CTITF)
ICPAT	IGAD Capacity Building Program Against Terrorism
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
HCDH	Haut-Commissariat aux droits de l'homme (ONU)
RSS	Réforme du secteur de la sécurité
SPT	Service de la prévention du terrorisme (ONUDC)
TSCTP	Partenariat transsaharien contre le terrorisme
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
UNOWA	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest
WANEP	Réseau ouest-africain pour l'édification de la paix
WAPCCO	Comité des chefs de police de l'Afrique de l'Ouest
WACSOF	Forum de la société civile ouest-africaine

Résumé

Bien que le terrorisme ne soit pas une nouvelle menace pour de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, il représente une préoccupation de plus en plus importante dans la sous-région, en partie du fait de l'attention accrue qui est accordée à la radicalisation dans la région suite à une tentative d'attentat à la bombe sur un avion atterrissant à Detroit par un jeune nigérian le jour de Noël 2009 et de la perception d'une migration vers le sud par le Sahel d'enlèvements/de prises d'otages, de trafic de stupéfiants et d'autres activités criminelles internationales. Les États de la région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'aperçoivent de plus en plus que le terrorisme menace la sécurité et le développement économique de la sous-région dans son ensemble et nécessite une réaction sous-régionale mieux coordonnée. L'Afrique de l'Ouest manque cependant d'un cadre stratégique sous-régional de lutte contre le terrorisme ou d'un mécanisme permettant la coopération et le renforcement des capacités pour affronter la menace grandissante.

Ce rapport présente les raisons pour lesquelles les États d'Afrique de l'Ouest et leurs partenaires devraient développer leurs capacités de lutte contre le terrorisme et la coopération dans la sous-région en utilisant la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale en 2006, comme point de départ et en travaillant en étroite collaboration avec la CEDEAO et éventuellement par son intermédiaire.

Ce rapport est basé sur les recommandations qui ont été faites à l'issue d'une grande conférence des parties prenantes conjointement organisée avec la Commission de la CEDEAO à Abuja et une série de consultations à plus petite échelle lors de la représentation du Danemark auprès de l'Union européenne à Bruxelles et de la mission du Danemark aux Nations Unies à New York. Les points focaux de chaque État membre de la CEDEAO et les représentants concernés de la Commission de la CEDEAO, le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT) de l'Union africaine (UA), les Nations Unies, d'autres organisations multilatérales concernées et les principaux pays partenaires ont participé à la consultation d'Abuja. Ces conférences avaient pour objectif d'identifier et de classer en ordre de priorité les besoins non satisfaits en capacités de lutte contre le terrorisme et autres capacités connexes des pays d'Afrique de l'Ouest, en ce qui concerne les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Les conférences avaient aussi pour objectif d'examiner des recommandations pour le renforcement de la coopération dans la lutte contre le terrorisme entre les États d'Afrique de l'Ouest et entre la sous-région et les Nations Unies.

Ce rapport commence par un aperçu de la Stratégie et son importance pour la sous-région. Il défend l'argument selon lequel la Stratégie concerne particulièrement les pays d'Afrique de l'Ouest car elle englobe une notion plus large de l'étendue et de la substance de la lutte contre le terrorisme en incluant non seulement les mesures traditionnelles de prévention et de lutte contre le terrorisme et les efforts de renforcement des capacités qui s'y rapportent, mais aussi des mesures de lutte contre les conditions sous-jacentes propices à la propagation du terrorisme et des mesures de protection des droits de l'homme et de l'État de droit. La Stratégie souligne les liens entre le terrorisme et les menaces internationales qui sont des préoccupations prioritaires pour les États de la sous-région et elle situe le terrorisme dans un cadre de paix et de sécurité complet plus large.

Ce rapport apporte en outre une analyse des problèmes et des difficultés liés à la mise en œuvre de la Stratégie en Afrique de l'Ouest et une présentation des efforts fournis dans le cadre de la Stratégie par les principales parties prenantes dans la sous-région. Il souligne le fait que, bien que la mise en œuvre de la Stratégie soit surtout la responsabilité des États, des organismes régionaux et sous-régionaux, du système de l'ONU et de la société civile, chacun a d'importantes contributions à y apporter. Le rapport affirme que les efforts de mise en œuvre de la Stratégie bénéficieraient d'un cadre stratégique de lutte contre le terrorisme au niveau sous-régional pour traduire les engagements pris dans le document en action coordonnée sur le terrain.

Ce rapport présente les différentes manifestations de la menace terroriste et des problèmes de sécurité qui y sont liés en Afrique de l'Ouest et examine la réponse sous-régionale de la CEDEAO à ces menaces. Il fait

remarquer que, bien que beaucoup ait été fait pour résoudre les problèmes connexes du trafic de stupéfiants, de la criminalité internationale et de la prévention des conflits, les contributions de la CEDEAO ont jusqu'ici été assez limitées en ce qui concerne spécifiquement la lutte contre le terrorisme. Le rapport défend l'argument selon lequel un tel cadre stratégique sous-régional renforcé en matière de terrorisme pourrait servir à promouvoir des réponses nationales et sous-régionales complètes et une coopération internationale accrue, ainsi que constituer une plate-forme utile pour résoudre les énormes difficultés que rencontrent la plupart des pays de la sous-région en matière de capacités.

Ce rapport traite aussi de la réponse régionale de l'UA-ses contributions normatives et les contributions pratiques de sa branche antiterroriste technique, le CAERT-ainsi que des efforts fournis par les Nations Unies pour établir les capacités antiterroristes et connexes des États d'Afrique de l'Ouest grâce, entre autres, au travail de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme de l'ONU et des entités qui en font partie. Ce rapport soutient qu'étant données les vulnérabilités et les capacités insuffisantes de bon nombre de pays d'Afrique de l'Ouest, une grande diversité d'intervenants de l'ONU ont un rôle à jouer dans le renforcement des capacités de la sous-région, non seulement ceux qui sont traditionnellement associés à la lutte contre le terrorisme, mais aussi des intervenants non traditionnels dans la lutte contre le terrorisme comme le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Il défend une approche plus intégrée de l'aide apportée par l'ensemble des intervenants de l'ONU qui apportent de l'aide en matière de mise en œuvre de la Stratégie et propose des recommandations pratiques en faveur d'une action coordonnée sur le terrain.

Ensuite, ce rapport examine les efforts d'autres partenaires extérieurs, comme l'Union européenne (UE) et les États-Unis, qui cherchent de plus en plus à faire participer la sous-région à la lutte contre le terrorisme et lui demande de faire davantage pour coordonner leurs efforts dans le contexte de la Stratégie. Ce rapport soutient que les efforts de renforcement des capacités fournis par l'UE et les États-Unis, ainsi que ceux des Nations Unies et d'autres partenaires, bénéficieraient de l'existence d'un cadre stratégique et d'un mécanisme sous-régionaux qui pourraient faciliter la coordination de ces activités, l'évaluation des besoins des États membres de la CEDEAO, la communication des informations aux donateurs bilatéraux et aux organismes d'assistance multilatéraux concernés et au regroupement des ressources afin d'éviter la redondance des initiatives.

Ce rapport se termine par un ensemble de recommandations portant sur des actions, qui indiquent des mesures que pourraient prendre la CEDEAO et ses partenaires pour développer un cadre stratégique et un mécanisme sous-régionaux de ce type. Il fait aussi d'autres recommandations visant à renforcer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest entre ces différentes parties prenantes et les États de la région et entre la région et les Nations Unies.

I. L'importance de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest

S'exprimant devant la Sixième commission de l'ONU en octobre 2009, l'ambassadeur nigérian aux Nations Unies a souligné qu'« en tant que menace mondiale, le terrorisme nécessite une réponse mondiale et globale. » L'ambassadeur a fait observer que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale en septembre 2006 signifiait

l'unité du but et de l'engagement de la communauté internationale à cet égard... en offrant un cadre stratégique complet à une réponse internationale cohérente au terrorisme, [qui] accorde la priorité à la lutte contre les conditions sous-jacentes propices à la propagation du terrorisme, telles que la pauvreté, les conflits non résolus qui se prolongent, la déshumanisation des victimes du terrorisme, la discrimination ethnique, nationale ou religieuse, l'exclusion politique, la marginalisation socio-économique et le manque de bonne gouvernance... [et] met en évidence l'impératif de respecter les droits de l'homme et de promouvoir l'État de droit comme condition *sine qua non* du succès de la lutte contre le terrorisme et de la mise en œuvre de la Stratégie.¹

La force militaire ne suffit pas contre le terrorisme. Le terrorisme nécessite une large gamme de réponses politiques, comprenant le renforcement des capacités, la défense des droits de l'homme et l'aide au développement, à la fois pour renforcer la capacité de l'État à lutter contre le terrorisme et pour lutter contre les conditions sous-jacentes propices à la propagation du terrorisme. Comme l'a déclaré le représentant permanent du Danemark aux Nations Unies à l'occasion du premier examen de la Stratégie en septembre 2008 : « Pour que la coopération internationale en vue d'aider les pays en voie de développement à renforcer leur résilience face au terrorisme soit efficace, nous devons dépasser une hésitation récurrente à combiner les programmes de développement et de sécurité. L'inclusion du renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme en tant qu'aspect des programmes de développement est une tâche délicate mais néanmoins importante. »²

Il y a peu d'endroits dans le monde où ce rapport entre le développement et la sécurité est plus clair qu'en Afrique de l'Ouest.³ La sous-région souffre de lacunes récurrentes en matière de gouvernance, d'un manque de capacité de l'État à résoudre différents problèmes imbriqués de sécurité et de développement, d'un passé ponctué de conflits à l'intérieur des États et entre eux et de segments de la population dont on peut dire qu'ils sont de plus en plus vulnérables à la radicalisation et au recrutement par des mouvements extrémistes et des organisations criminelles. Comme l'a fait remarqué l'International Crisis Group, dans le Sahel en particulier, « une politique efficace de lutte contre le terrorisme ... doit tenir compte de la menace dans les termes les plus larges, avec davantage d'aide au développement que d'aide militaire et une collaboration plus étroite entre les États-Unis et l'Europe ».⁴

La Stratégie identifie une large gamme de mesures antiterroristes, y compris des mesures pour renforcer les capacités des États et promouvoir un développement durable, étayées par l'engagement de défendre l'État de droit et les droits de l'homme. Elle constitue ainsi aux pays de l'Afrique de l'Ouest et de la sous-région dans son ensemble un vaste programme à long terme qui permettra le développement non seulement des capacités des États pour déjouer et répondre aux attaques terroristes, mais aussi des capacités de la société pour empêcher les populations locales d'avoir recours à la violence terroriste à l'avenir. L'un des principaux accomplissements de la Stratégie tient dans sa tentative de réconcilier les différences entre les intérêts sécuritaires du Nord et les priorités de développement du Sud, en mettant en avant le besoin de s'attaquer aux conditions propices à la propagation du terrorisme, y compris via l'amélioration de la qualité de la gouvernance. Il ne sera pourtant pas facile de rendre opérationnelle la connexion entre la sécurité et le développement exprimée dans la Stratégie et de traduire un programme politique utile en programmes coordonnés de renforcement des compétences sur le terrain. Ce rapport identifie les mesures spécifiques qui ont été prises et qui pourraient être prises pour établir ces liens.

L'importance de la stratégie tient aussi dans son renforcement de la notion selon laquelle, bien que les États membres soient les principaux responsables de la protection de leurs citoyens contre le terrorisme et les autres menaces compromettant leur sécurité, un plan antiterroriste efficace à long terme exige une approche durable faisant appel à la participation de multiples parties prenantes. Ainsi, la Stratégie souligne le rôle que peuvent et, dans certains cas, doivent jouer le système de l'ONU, les organes régionaux et sous-régionaux, ainsi que différents intervenants concernés de la société civile, en travaillant avec les États pour rendre les États et les sociétés résistants aux idéologies extrémistes et aux menaces terroristes.

La Stratégie est le premier instrument antiterroriste de l'ONU qui reconnaît explicitement le rôle que peut jouer la société civile dans la lutte contre le terrorisme. Elle contient des termes spécifiques qui encouragent la société civile à participer à sa mise en œuvre et, par conséquent, constitue un cadre stratégique commun aux États et à la société civile. Il s'agit d'un élément particulièrement significatif en Afrique de l'Ouest où des groupes et des réseaux de la société civile sont de plus en plus dynamiques et actifs, jouant un rôle important dans les efforts d'alerte précoce, de prévention des conflits, de protection des droits des femmes et des minorités, de consolidation de la paix, de lutte contre la corruption, de respect de l'État de droit et de bonne gouvernance et travaillant souvent en collaboration étroite avec les gouvernements pour favoriser le développement social, économique et politique de la sous-région.

L'Afrique de l'Ouest manque cependant d'un cadre stratégique sous-régional de lutte contre le terrorisme ou d'un mécanisme contribuant aux activités de renforcement des capacités sous-régionales et à la coopération dans ce domaine. Dans d'autres régions et sous-régions, des cadres stratégiques et des mécanismes de ce type se sont avérés cruciaux pour soutenir les efforts visant à traduire en pratique les engagements pris par les États à adopter la Stratégie.

II. Les menaces terroristes en Afrique de l'Ouest : rhétorique ou réalité ?

À l'exception du Nigeria, du Sénégal et des pays du Sahel, les États d'Afrique de l'Ouest sont confrontés à peu de menaces terroristes immédiates et directes évidentes. Il s'est toutefois occasionnellement produit des incidents liés aux activités de groupes terroristes étrangers dans la région, allant de la participation présumée de terroristes islamistes à l'économie du diamant en Afrique de l'Ouest à l'arrestation de membres d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) en Guinée-Bissau. Tout récemment, Umar Farouk Abdulmutallab, citoyen nigérian radicalisé à Londres et au Yémen, a été arrêté aux États-Unis après avoir tenté de faire exploser une bombe sur le vol 253 de Northwest Airlines le jour de Noël 2009.

Selon de nombreux observateurs, l'Afrique de l'Ouest présente un certain nombre de caractéristiques qui la rend de plus en plus vulnérable à l'exploitation par des groupes terroristes.⁵ L'Afrique de l'Ouest est une sous-région particulièrement sous-développée suite à plusieurs conflits prolongés. Leur proximité relative avec l'Amérique latine par la mer et le peu de rigueur de la protection des eaux territoriales et de l'espace aérien ont fait de la côte de l'Afrique de l'Ouest et du golfe de Guinée des points de transbordement appréciés des cartels de drogue sud-américains qui cherchent à gagner le marché européen, créant une économie politique souterraine dynamique et lucrative, de laquelle profitent les organisations clandestines de toutes sortes. En plus de niveaux alarmants de criminalité transnationale, l'Afrique de l'Ouest héberge un nombre croissant de jeunes sans emploi ou sous-employés qui pourraient s'avérer être des cibles vulnérables pour ceux qui cherchent à instrumentaliser leur ressentiment et leur désespoir à des fins violentes ou illicites.⁶

Les problèmes de sécurité le long de la frontière nord de la sous-région sont particulièrement difficiles. De nombreux experts considèrent actuellement la menace terroriste dans cette région comme étant la plus inquiétante.⁷ Selon Abdel-Fatau Musah, conseiller senior en prévention des conflits auprès de la CEDEAO, les

véritables griefs des communautés du Sahel « ont été dénaturés par le terrorisme, le trafic de personnes, de stupéfiants et de cigarettes pour transformer les [vastes] zones [peu peuplées et mal gouvernées] du nord du Niger et du Mali en régions parmi les moins sûres d'Afrique de l'Ouest ».⁸

En partie suite aux efforts récompensés des forces de sécurité algériennes, AQMI a été repoussé vers le sud dans les régions moins peuplées de la vaste frontière de l'Algérie avec le Mali, la Mauritanie et le Niger et peut-être le territoire contesté du Sahara occidental. Au cours des deux dernières années, AQMI semble avoir commencé à se déplacer hors de ses itinéraires historiques strictement algériens, développant un pool de recrutement et un système d'entraînement plus régionaux, répartis dans le Sahel et commençant à développer de nouveaux fronts d'opération dans de la périphérie sahélienne. En 2007, des procureurs nigériens ont allégué que cinq hommes arrêtés par les autorités nigériennes avaient reçu deux ans d'entraînement avec le Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), ensuite renommé AQMI, en Algérie. Il a été suggéré qu'AQMI pourrait chercher à servir de base d'entraînement pour les opérations de terroristes nigériens.⁹ Fin 2009, des rapports indiquaient qu'AQMI avait envoyé des messages de soutien à des groupes de militants islamistes dans le nord du Nigeria et leur avait éventuellement offert un soutien opérationnel et de l'entraînement.¹⁰ Cependant, les militants nigériens, comme les autres militants avec lesquels AQMI aurait forgé des alliances stratégiques dans le Sahel, comme des groupes touareg au Niger, se sont jusqu'à présent davantage concentrés sur des revendications locales que sur celles qui ont été exposées dans la rhétorique de plus en plus mondialisée d'AQMI. De réelles questions persistent donc pour savoir à quel point une éventuelle alliance stratégique entre AQMI et d'autres groupes terroristes d'un côté et des organisations militantes locales de l'autre entraînerait le retranchement d'une menace terroriste à long terme visant les autorités nationales ou l'utilisation de l'Afrique de l'Ouest comme base d'activités visant des cibles étrangères.

Cependant, cela pourrait en effet se produire en Mauritanie et au Mali. AQMI a tenté d'assassiner des dirigeants mauritaniens, a attaqué l'ambassade d'Israël en Mauritanie et a tué quatre touristes français dans le pays et pourrait à présent considérer l'arrière-pays mauritanien comme base de préparation d'attaques dans toute la région. La croissance d'AQMI en Mauritanie, ainsi que l'apparition d'une franchise locale, le Groupe mauritanien pour l'enseignement du djihad, a peut-être aussi été facilitée par l'influence accrue de l'idéologie *salafiste* dans la société mauritanienne, en partie sous l'influence de missionnaires d'Arabie saoudite.¹¹ Le Mali est aussi récemment devenu le théâtre d'opérations terroristes, avec le meurtre en mai 2009 d'Edwin Dyer, touriste britannique enlevé par AQMI, les affrontements militaires entre les forces maliennes et AQMI qui s'en sont suivis et l'assassinat d'un dirigeant militaire malien à Tombouctou en juin 2009. Ceci semble avoir considérablement compliqué les relations d'AQMI avec les leaders touareg locaux, sur lesquels le gouvernement malien pourrait avoir renforcé sa pression pour qu'ils cessent leur coopération avec AQMI.¹² En parallèle cependant, le prosélytisme de Tablighi parmi les Touareg pourrait bien avoir posé les bases permettant à AQMI de convaincre les leaders touareg d'aligner leur insurrection intermittente sur les revendications d'AQMI.¹³ (Al-Qaïda et ses affiliés ont bien sûr utilisé cette constante avec beaucoup de succès ailleurs, notamment en Indonésie, en Irak, au Pakistan et en Somalie.) Il convient de noter qu'un Algérien récemment inculpé en Irlande pour avoir dirigé un complot d'assassinat de l'artiste suédois Lars Vilks a comparu au tribunal en costume traditionnel touareg, peut-être pour tenter de rallier la politique identitaire touareg à la cause d'Al-Qaïda.

Toutefois, la véritable nature de cette alliance entre AQMI et les Touareg pourrait s'avérer plus mercenaire que ne le suggère cette interprétation « politique ». Les groupes islamistes algériens sont depuis longtemps fortement impliqués dans l'économie *trabendiste* du Sahel et du nord-est algérien et par le biais de réseaux clandestins vers l'Europe.¹⁴ Comme l'a déclaré une analyste : « La coopération entre ces tribus du Sahel et les partisans du djihad algériens repose sur un intérêt mutuel à générer des revenus et à éviter l'interférence des services de sécurité du pays. »¹⁵ Bien qu'il ait été souvent prétendu, spécialement par des analystes occidentaux, qu'AQMI se livrait à « de la contrebande (principalement de cigarettes, de stupéfiants, d'armes et de véhicules), du blanchiment d'argent, des extorsions, des enlèvements et du racket par-delà les frontières voisines de la Mauritanie, du Niger, de la Libye, du Tchad et du Mali »,¹⁶ un examen plus attentif des informations librement accessibles suggère que les cellules d'AQMI dans le Sahel, particulièrement la cellule dirigée par Mokhtar Ben Mokhtar,

semblent fournir une protection de racketteurs aux contrebandiers, plutôt que d'exercer un contrôle monopoliste sur le territoire ou même que de s'engager elles-mêmes dans des activités de contrebande.¹⁷ Il est cependant probable que les sommes générées par cette protection soient considérables et qu'elles puissent à terme financer des objectifs militaires ou politiques plus ambitieux. Des renseignements récents suggèrent que le tarif du transport par les côtes africaines, de l'arrivée sur la côte au départ de la côte, serait d'environ 2000 \$ par kilogramme. L'accident d'un Boeing 727 dans l'est du Mali en octobre 2009 qui, selon des rapports, transportait une grosse quantité de cocaïne, peut-être 10 tonnes, en provenance d'Amérique latine, a également fait tirer la sonnette d'alarme.¹⁸

Le trafic de stupéfiants ne constitue pas la seule source de revenus illicites pour AQMI dans le Sahel ; les enlèvements et les rançons aussi représentent à présent d'importantes sources de financement.¹⁹ Des cellules d'AQMI dans le Sahel ou des groupes locaux qui vendent les personnes enlevées à AQMI ont enlevé des ressortissants britanniques, canadiens, français, allemands, italiens, espagnols et suisses au cours des dernières années, AQMI ayant généralement reçu entre 2 et 3 millions de dollars de rançon contre la libération de chacune des personnes enlevées.²⁰ Le versement par des États de rançons à des groupes de la sous-région ayant des liens présumés avec AQMI reste problématique et source de discorde. Outre l'activité d'AQMI dans le Sahel et la coopération croissante entre les trafiquants de stupéfiants et les membres d'AQMI, selon Gani Yoroms du Nigeria War College, « le commerce illicite de diamants et d'autres biens précieux au Liberia, en Sierra Leone et en République démocratique du Congo constitue une forme de financement pour le Hezbollah, Al-Qaïda et d'autres organisations terroristes ». ²¹ Bien que la mesure dans laquelle Al-Qaïda a bénéficié du commerce illicite de diamants en Afrique de l'Ouest soit contesté,²² de telles présomptions signalent les vulnérabilités qui existent dans un sous-région riche en ressources naturelles, exploitées et commercialisées de façon illicite.

Il ne faut pourtant pas exagérer l'ampleur de la menace posée par AQMI. Trop d'éléments restent incertains, notamment concernant l'intégration d'AQMI et d'autres groupes terroristes au sein des vecteurs de menaces transnationales qui sillonnent l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, transportant des stupéfiants, des cigarettes et des personnes vers l'Europe et, de plus en plus, vers l'Afrique de l'Est et le golfe Arabique. Il n'existe que peu d'évaluations indépendantes et fiables, tout particulièrement émanant de la sous-région même, de ces vecteurs de menaces et de leurs conséquences probables au cours des années à venir. Il faut aussi reconnaître que certaines évaluations occidentales de la menace d'AQMI sont exagérées et qu'il peut y avoir des raisons valables de penser que des éléments de la sous-région pourraient avoir encouragé la perception la plus négative possible de la menace.²³

Le danger que présente la présence d'AQMI dans le Sahel réside dans la production d'importants revenus et la création d'un espace incontrôlé d'entraînement et de planification pour le groupe, non pas de son contrôle du Sahel même. Daniel Benjamin, coordinateur pour les États-Unis de la lutte contre le terrorisme, a récemment déclaré :

AQMI menace moins la stabilité de sa région que ne le fait Al-Qaïda dans les territoires administrés au niveau fédéral du Pakistan ou dans la péninsule arabique au Yémen. Le groupe ne peut pas menacer gravement la stabilité des gouvernements ou de la région, pas plus qu'il ne peut obtenir un soutien important parmi la population de la région. AQMI ne peut pas semer la discorde entre les États-Unis et ses partenaires ; il ne peut pas non plus déclencher de guerre civile reposant sur les ethnies comme ce fut presque le cas d'Al-Qaïda en Irak.²⁴

Ce qui est irréfutable, c'est que la vulnérabilité persistante de l'Afrique de l'Ouest à l'extrémisme violent sous de nombreuses formes, comme le montre ses récentes décennies ponctuées de conflits entre groupes ethniques et de guerre civile. Cette vulnérabilité est en grande partie due aux faiblesses de la capacité de l'État, notamment de la capacité de l'État à répondre aux préoccupations sociales et à résoudre les problèmes de développement au moyen d'un maintien de l'ordre efficace, de la résolution des différends dans le respect des droits et du développement stimulé par la communauté. Par exemple, la police est classée comme le secteur le plus corrompu

de la société dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest.²⁵ Le maintien de l'ordre en Afrique de l'Ouest est également entravé par la nature réactive (plutôt que proactive) des investigations, le partage insuffisant des informations à l'intérieur des agences de sécurité et entre elles (par exemple, entre policiers et gendarmes) et entre États de la sous-région, le financement insuffisant des opérations, le manque d'équipement et un manque presque total de moyens médico-légaux. Le manque de capacité de maintien de l'ordre, couplé à une instabilité politique généralisée et à une capacité généralement insuffisante de l'État à exercer un contrôle suffisant sur de larges bandes de territoire et sur les frontières, rendent l'Afrique de l'Ouest vulnérable à l'exploitation de toutes sortes d'activités clandestines. Selon un représentant senior de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), cette situation a conduit « l'Afrique de l'Ouest à devenir un trou noir où toutes sortes de personnes recherchées peuvent venir opérer ou se cacher... qu'il s'agisse de terroristes ou de criminels... C'est un paradis pour les criminels ».²⁶

Bien que la violence règne dans la sous-région, selon le professeur Eboe Hutchful, cette violence est généralement « vue à travers le prisme de l'origine ethnique, de la politique identitaire, de la pauvreté, de la gouvernance et des luttes pour les ressources naturelles, plutôt que du terrorisme ».²⁷ Cette perception explique en partie pourquoi les gouvernements et le public ne considèrent pas généralement le terrorisme en tant que tel comme une priorité absolue, en particulier par rapport à d'autres menaces auxquelles est exposée la sous-région,²⁸ et pourquoi la lutte contre le terrorisme peut être perçue comme une forme de profilage racial, ethnique ou religieux dans les sociétés ethniquement et religieusement diverses de l'Afrique de l'Ouest.²⁹ En fait, ce dernier cas s'est déjà produit au Nigeria, qui a développé une solide réponse à la menace mais où un projet de loi antiterroriste a été retiré en 2005 « à cause de l'opposition des sénateurs du nord qui ont affirmé que la motivation derrière ce projet de loi était un sentiment d'hostilité envers les musulmans. »³⁰

Le discours politique entourant le terrorisme et la lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest demeure sensible, tout comme ailleurs sur le continent. Beaucoup continuent de voir le terrorisme comme une histoire essentiellement occidentale, un « problème occidental » en fait, et la lutte contre le terrorisme comme une priorité imposée par l'Occident et affirment qu'un plus grand nombre de gens sont directement touchés par les maladies, la criminalité, la pauvreté et la faim que par le terrorisme dans la sous-région. Pourtant, cet argument ne tient pas compte des liens inexorables qui existent entre la sécurité et le développement, peut-être nulle part davantage qu'en Afrique de l'Ouest. Les objectifs de développement de la sous-région sont plus difficiles à atteindre tant qu'elle reste exposée au recrutement, à la radicalisation et à la pénétration des terroristes, qui menacent non seulement de dominer le programme de coopération avec les donateurs, mais aussi de compromettre la stabilité politique et, par conséquent, les investissements et le climat de croissance dans la sous-région. Les dirigeants africains ont reconnu « les effets destructeurs du terrorisme et l'obstacle qu'il représente pour le développement et la stabilité du continent africain » dans la déclaration de Dakar contre le terrorisme, adoptée en octobre 2001 par le sommet africain contre le terrorisme et renouvelée dans le plan d'action de l'Union africaine pour la prévention et la lutte contre le terrorisme en 2002.³¹

Il existe des liens considérables entre la lutte contre le terrorisme, la bonne gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité (RSS). Les mesures visant à renforcer la capacité des États d'Afrique de l'Ouest à lutter contre le recrutement, le financement, les déplacements, l'entraînement, la propagande et les opérations des terroristes contribuent aussi à la réalisation des objectifs de bonne gouvernance et de développement. Par exemple, le renforcement du secteur de la justice pénale contribue à lutter contre le trafic de stupéfiants et la traite des personnes. Le renforcement des contrôles aux frontières peut contribuer à lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, ainsi qu'à favoriser le commerce et à augmenter les revenus douaniers des États. Non seulement le soutien du respect des droits de l'homme par les forces de l'ordre des États contribue à empêcher la radicalisation et l'extrémisme violent, mais il renforce aussi les liens des États avec la société civile et la résistance sociale à d'autres menaces.

Néanmoins, depuis 2001, la tendance à traiter la lutte contre le terrorisme comme une réaction exceptionnelle à une menace exceptionnelle et la prolifération des programmes de lutte contre le terrorisme

organisés conséquemment par des donateurs, qui mettent souvent l'accent sur l'armée ou un autre aspect lié à la sécurité, risque de dissimuler ces liens. Les avantages des programmes de lutte contre le terrorisme dans les domaines de la promotion de l'État de droit, de la RSS, de la réforme de la justice pénale, de la prévention des conflits, de consolidation de la paix ou de la lutte contre le trafic de stupéfiants et la traite des personnes sont souvent perdus dans le brouillard de la méfiance et de la défiance qui accompagnent l'étiquette de la lutte contre le terrorisme. Par conséquent, des interventions antiterroristes mal coordonnées et accompagnées d'un message obscur, menées par des donateurs extérieurs, risquent de rendre encore plus difficile l'obtention du soutien du public à l'allocation de ressources publiques limitées à la lutte contre la menace terroriste.

III. Réponses : la nécessité d'un sens de la responsabilité en Afrique de l'Ouest

Tout cela explique pourquoi la sous-région n'a pas encore formulé de stratégie complète de prévention et de lutte contre le terrorisme, malgré ses liens clairement établis avec d'autres activités criminelles internationales qui sont de plus en plus perçues comme des menaces pour la paix, la stabilité et le développement de la sous-région. La lutte contre les activités perçues comme des menaces plus immédiates pour la stabilité sous-régionale est devenue prioritaire. Par exemple, le Conseil de sécurité de l'ONU, à la demande du Burkina Faso, puis de la présidence du Conseil, a fait une Déclaration de la présidence sur ces questions en décembre 2009.³² Auparavant, en juin 2009, les chefs d'État de la CEDEAO ont adopté un Plan d'action régional de la CEDEAO sur le trafic illicite des drogues et les crimes organisés. Il existe pourtant de bonnes raisons pour lesquelles un programme de ce type bénéficierait de la considération parallèle de la coopération sous-régionale en matière de lutte contre le terrorisme. La coopération dans le domaine juridique et dans d'autres domaines internationaux en matière de lutte contre le terrorisme, y compris la surveillance des frontières et le partage du renseignement et d'autres informations, demeure inadéquate dans une grande partie de l'Afrique de l'Ouest, malgré la nature transnationale de beaucoup de menaces terroristes.

Un certain nombre d'États d'Afrique de l'Ouest, seuls ou en partenariat avec d'autres États, ont pris des mesures importantes depuis quelques années pour renforcer leurs capacités à empêcher et à lutter contre le terrorisme en réponse à la menace grandissante du terrorisme dans certaines parties de la sous-région. En outre, des partenaires, comprenant la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) du Conseil de sécurité, l'ONUSD, l'UA, l'UE et les États-Unis, ont apporté une assistance technique et d'autre aide au renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme à un certain nombre de pays de la sous-région, comme ce rapport en discute plus longuement ci-après. Néanmoins, les limites aux niveaux institutionnel et opérationnel restent considérables et la coopération systémique sur les mesures antiterroristes entre tous les États d'Afrique de l'Ouest est relativement limitée.

Beaucoup de pays de la région bénéficieraient d'une formation et d'une assistance continues pour la police, les juges et les procureurs, de l'amélioration des contrôles aux frontières et de la surveillance du territoire, des eaux territoriales et de l'espace aérien, du renforcement de la coopération entre les services, de la mise à niveau des installations et des équipements de télécommunication, de l'amélioration de la réglementation financière, de meilleurs systèmes de détection de faux passeports et autres faux papiers et de progrès dans la lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre. La plupart des pays sont encore dépourvus de législation antiterroriste et, de manière plus générale, de système de justice pénale efficace et d'autres institutions démocratiques essentielles non seulement à la lutte contre le terrorisme, mais aussi contre la criminalité et la corruption. En outre, l'atteinte des forces de sécurité aux droits de l'homme reste une préoccupation majeure qui alimente les troubles et l'instabilité et crée des vulnérabilités que les extrémistes et les terroristes risquent d'exploiter.

La prise de possession par les États d'Afrique de l'Ouest d'un plan d'action pour la sous-région est absolument essentielle à sa réussite. La Stratégie renforce le rôle important que les organisations régionales et sous-

régionales peuvent jouer dans la promotion de la coopération en matière de lutte contre le terrorisme et le renforcement des capacités antiterroristes et la nécessité, dans de nombreux cas, de renforcer les capacités de ces organisations afin qu'elles puissent apporter leur contribution dans ces domaines.³³ En tant qu'organisation sous-régionale la plus solide d'Afrique, la CEDEAO a le potentiel de jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la Stratégie et l'amélioration de la coopération en matière de lutte contre le terrorisme et du renforcement des capacités en Afrique de l'Ouest.³⁴

La CEDEAO a été créée en 1975 dans le but de promouvoir la coopération, l'intégration et le développement économique parmi ses États membres. À partir de 1989 cependant, confrontée à une série de crises politiques, de conflits et de guerres civiles qui ont sapé la stabilité politique et économique de la sous-région, la CEDEAO a étendu ses activités à la promotion de la paix et de la sécurité dans la sous-région. Bien que la CEDEAO soit devenue un leader dans le domaine de la prévention et la gestion des conflits, son niveau d'engagement actuel dans la lutte contre le terrorisme est limité. Comme c'est le cas d'un certain nombre d'autres communautés économiques régionales africaines, la CEDEAO cherche à créer un marché commun en éliminant les obstacles qui entravent la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux entre les États membres. Cependant, l'attention accordée à la création d'une approche commune des risques liés aux déplacements des terroristes (accompagnés d'armes et d'argent) a été insuffisante dans le marché commun, ce qui risque de menacer la stabilité et le développement de la sous-région. Cette circonstance est due entre autres au fait que le terrorisme n'est plus vraiment une préoccupation prioritaire pour bon nombre d'États membres de la CEDEAO, ce qui fait que « ni structures institutionnelles ni ressources ne sont spécifiquement consacrées à la lutte contre le terrorisme » et qu'il n'existe pas de cadre stratégique sous-régional pour la lutte contre le terrorisme.³⁵

Néanmoins, la CEDEAO a adopté une série d'instruments visant à résoudre un certain nombre de problèmes de sécurité dans la sous-région : (1) le Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité de 1999, qui vise à renforcer la coopération sous-régionale dans plusieurs domaines, y compris le « terrorisme international », (2) le Cadre de prévention des conflits de janvier 2008, qui a été adopté pour aider la sous-région à faire face aux défis connectés entre eux que sont la criminalité transfrontalière, la prolifération des armes légères et de petit calibre et la gouvernance politique, sécuritaire et économique et (3) le Plan d'action régional de la CEDEAO de 2009 sur le trafic illicite des drogues et les crimes organisés.

Le portefeuille de la lutte contre le terrorisme au sein de la Commission de la CEDEAO revient au Commissariat pour les affaires politiques, la paix et la sécurité mais la CEDEAO n'a pas créé d'unité consacrée à la lutte contre le terrorisme au sein du commissariat. Dans chacun de ses États membres, la CEDEAO a identifié des points focaux dont elle espère faire un réseau opérationnel. Ce réseau a pour modèle le réseau du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT) et, une fois opérationnel, il pourrait compléter le travail du CAERT avec et dans la sous-région. La CEDEAO, en collaboration avec le Center on Global Counterterrorism Cooperation, a organisé la première réunion de ces points focaux en février 2010. La Commission continue d'œuvrer avec ses partenaires, notamment le CAERT, l'ONU DC et la DECT, ainsi qu'avec des partenaires non gouvernementaux comme l'Institut d'études de sécurité³⁶ et le centre, afin de poursuivre la coopération en matière de lutte contre le terrorisme dans la sous-région.

Bien que ses contributions institutionnelles à la lutte contre le terrorisme aient été limitées jusqu'à présent, la CEDEAO a été à l'origine d'autres activités qui contribuent effectivement à lutter contre la menace et à mettre en œuvre la Stratégie dans la sous-région. Par exemple, elle a développé un mécanisme sous-régional de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, du fait de la préoccupation commune à la plupart de l'Afrique de l'Ouest quant à la nécessité de protéger les systèmes bancaires et financiers contre les abus. Établi par la CEDEAO en 1999, le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) s'efforce « d'établir un cadre stratégique commun pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et de promouvoir la coopération entre les États membres avec différents systèmes juridiques et financiers ».³⁷ Bien qu'aucun pays d'Afrique de l'Ouest ne soit membre du Groupe d'action

financière (GAFI), en tant qu'organisme régional de type GAFI, le GIABA étend en fait l'application des normes du GAFI, auxquelles la Stratégie fait explicitement référence, dans la sous-région et travaille avec les États membres de la CEDEAO afin de les aider à appliquer ces normes et les meilleures pratiques.

En outre, les 15 États membres de la CEDEAO sont membres du Comité des chefs de police de l'Afrique de l'Ouest (WAPCCO), qui permet l'échange d'informations entre ses membres sur les activités terroristes et autres activités criminelles internationales potentielles. Avec l'agence sous-régionale d'Interpol à Abidjan, le WAPCCO a développé et mis en œuvre une série de programmes pratiques de lutte contre le terrorisme. L'agence sous-régionale d'Interpol et le WAPCCO ont aidé des pays à mener à bien des opérations de police communes dans des affaires d'armes légères et de petit calibre et de vols de véhicules, qui visaient également à aider ces pays dans la lutte contre le terrorisme et son financement et dans leur prévention dans la région.³⁸ Ils ont aussi collaboré avec l'ONUDDC afin de former des magistrats dans la région et les familiariser avec les bases de données et les outils de télécommunication d'Interpol.³⁹ Quant au problème connexe du trafic de stupéfiants dans la région, le WAPCCO et Interpol travaillent ensemble avec d'autres partenaires concernés afin de mettre en œuvre le Plan d'action régional de la CEDEAO sur le trafic illicite des drogues et les crimes organisés et de coopérer dans l'établissement de brigades criminelles transnationales dans les pays d'Afrique de l'Ouest.⁴⁰

Malgré l'importance de ces activités sous-régionales, le GIABA, le WAPCCO et d'autres réseaux de policiers de la sous-région ont une orientation de fond et une composition trop étroites et ils ne répondent pas de façon adéquate au besoin d'un cadre stratégique sous-régional de lutte contre le terrorisme. La CEDEAO, en tant que principale organisation chargée de maintenir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest avec le cadre stratégique perfectionné dont elle dispose à cet effet, son autorité de normalisation et son secrétariat établi, est particulièrement bien placée pour élaborer un cadre stratégique et un mécanisme sous-régionaux de lutte contre le terrorisme au sein de son secrétariat afin d'en superviser la mise en œuvre.

La Commission de la CEDEAO a exprimé son intérêt pour le développement d'un programme antiterroriste plus solide qui complète et poursuive les efforts des Nations Unies et de l'UA. L'adoption d'une stratégie et d'un plan d'action sous-régionaux, le développement d'une agence de lutte contre le terrorisme à plusieurs dimensions au niveau de la Commission et l'établissement d'un réseau opérationnel entre les points focaux de la lutte contre le terrorisme des États membres de la CEDEAO font partie des premières priorités de la Commission.

Un tel cadre stratégique renforcé pourrait servir à promouvoir des réponses nationales et sous-régionales complètes à la menace et une coopération internationale accrue, ainsi qu'une plate-forme visant à résoudre les énormes difficultés en matière de capacités que rencontrent la plupart des pays de la sous-région et dont bon nombre sont communes. En jouant un rôle plus actif dans la lutte contre le terrorisme dans la sous-région, la CEDEAO pourrait offrir des opportunités de formation et de l'équipement ou en permettre l'offre à ses États membres, mettre en place des systèmes de coordination qui permettent une meilleure coopération à la fois dans la sous-région et entre la sous-région et d'autres régions et sous-régions, ainsi qu'avec les Nations Unies, et rendre opérationnel son réseau sous-régional de points focaux nationaux pour la lutte contre le terrorisme. La CEDEAO, avec le soutien d'une Commission plus active dans ce domaine, pourrait offrir une plate-forme aux experts des États membres de la sous-région afin de se réunir périodiquement pour échanger les meilleures pratiques, instaurer la confiance et recevoir une formation et d'autres formes d'aide au renforcement des capacités.

Pour la CEDEAO, une première étape dans l'adoption d'un cadre stratégique de lutte contre le terrorisme pourrait consister à effectuer une évaluation de la menace et des vulnérabilités en Afrique de l'Ouest. Cette évaluation pourrait être effectuée en coopération avec un groupe de réflexion d'Afrique de l'Ouest et mettre en évidence pour les États membres de la CEDEAO les liens existant entre le terrorisme et différents autres problèmes de sécurité à résoudre dans la sous-région afin d'expliquer comment une réponse plus cohérente est nécessaire pour protéger les communautés d'Afrique de l'Ouest contre le terrorisme. Cette évaluation pourrait alors renforcer

les capacités de la sous-région à lutter contre d'autres activités criminelles perçues comme étant plus urgentes à combattre, comme le trafic de drogue ou la traite des personnes.

En disposant d'une évaluation poussée, il sera possible d'obtenir le soutien politique et autre nécessaire à l'adoption d'une stratégie et d'un plan d'action de la CEDEAO et d'aider les États membres de la CEDEAO à mettre en œuvre ce plan. L'initiative du développement d'une telle stratégie doit être prise par les États membres et la Commission de la CEDEAO. Une évaluation des menaces effectuée localement contribuerait à préciser la stratégie et le plan d'action et à obtenir le soutien de la sous-région à leur adoption.

Le cadre stratégique finalisé de la CEDEAO devrait, entre autres, énumérer des mesures concrètes et spécifiques que devraient prendre les États membres de la CEDEAO afin de couvrir toutes les mesures qui figurent dans la Stratégie et fixer des objectifs réalisables qui permettraient de mesurer les progrès collectifs. Il devrait aussi établir une agence de lutte contre le terrorisme à plusieurs dimensions dans la Commission afin de suivre et d'aider les États membres de la CEDEAO dans la mise en œuvre et de constituer une plate-forme de coopération et de coordination en matière de lutte contre le terrorisme entre eux et entre la sous-région et les partenaires extérieurs tels que les Nations Unies et d'initiatives sous-régionales en matière d'assistance technique et d'autres activités de renforcement des capacités.

Le processus de perfectionnement du cadre stratégique antiterroriste de la CEDEAO devrait donner l'occasion aux praticiens de la lutte contre le terrorisme des États membres de la CEDEAO et des partenaires extérieurs, notamment des Nations Unies, des principaux pays partenaires et donateurs, de l'UA et de la société civile, de donner leur avis. La Commission devrait organiser une réunion des points focaux nationaux de la lutte contre le terrorisme et d'autres parties prenantes afin, entre autres, de leur présenter un projet du cadre stratégique sous-régional à examiner. La consultation des praticiens et des partenaires est essentielle pour obtenir l'engagement de chacun de leurs intervenants dans la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action.

Une approche exhaustive de la finalisation d'un cadre stratégique antiterroriste de la CEDEAO offrirait une opportunité importante aux États de la sous-région, aux donateurs et aux autres parties prenantes de réfléchir de façon stratégique à leurs programmes de lutte contre le terrorisme et à leurs efforts de renforcement des capacités dans la sous-région et permettrait le développement d'aides concrètes à la mise en œuvre de ce cadre stratégique. Elle contribuerait également à faire en sorte que des efforts de mise en œuvre soient mis en place et soutenus pour toutes les mesures exposées dans la Stratégie (et dans les éventuels stratégie et plan d'action de la CEDEAO) et à renforcer la capacité de tous les États de la sous-région, non pas seulement ceux qui sont immédiatement et manifestement touchés. Une approche sous-régionale cohérente est essentielle pour que le succès des efforts de lutte contre le terrorisme dans un pays ne déplace pas simplement les terroristes dans d'autres zones moins sûres et plus hospitalières de la sous-région.

Un éventuel cadre stratégique antiterroriste de la CEDEAO devrait prendre en considération le fait que la menace terroriste et les mesures nécessaires pour la combattre recouvrent une large zone géographique qui inclut des pays du Sahel qui ne sont pas membres de la CEDEAO. Dès lors, il pourrait être nécessaire de trouver des moyens d'inclure des États qui ne sont pas membres de la CEDEAO, comme la Mauritanie, dans un éventuel cadre stratégique.

Une stratégie et un plan d'action éventuels de lutte contre le terrorisme de la CEDEAO devraient mettre en évidence les contributions importantes de la société civile et prévoir le rôle que joueront les groupes de la société civile dans leur mise en œuvre. Le Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO reconnaît le rôle important que joue la société civile dans la prévention des conflits et propose des directives et des points de départ à la société civile et aux autres intervenants qui souhaitent participer aux initiatives de prévention dans la sous-région.⁴¹ La collaboration avec la société civile devrait poursuivre le travail que mènent déjà des groupes de la société civile d'Afrique de l'Ouest par l'intermédiaire de réseaux de paix et de sécurité, comme le Réseau ouest-africain pour

l'édification de la paix (WANEP) et le Forum de la société civile ouest-africaine (WACSO), qui constituent des plates-formes institutionnelles permettant d'interagir avec la CEDEAO et les États de la sous-région.⁴² Ces réseaux et ces organisations individuelles de la société civile sont essentiels pour mieux faire connaître la menace du terrorisme, la Stratégie et l'importance du développement d'une réponse sous-régionale.

L'étape suivante pourrait être la recherche de soutien externe pour faire en sorte que la Commission obtienne les ressources humaines et financières nécessaires pour superviser la mise en œuvre de ce plan. Avec les ressources nécessaires, la Commission pourrait devenir un partenaire sous-régional plus efficace pour les Nations Unies au fur et à mesure qu'elle développe ses activités antiterroristes en Afrique de l'Ouest et constituer une plate-forme d'activités de formation à la lutte contre le terrorisme et d'autres activités connexes de renforcement des capacités en Afrique de l'Ouest. En fin de compte, cependant, comme il s'est avéré être le cas avec la Communauté de développement d'Afrique australe et pour des raisons similaires, les efforts pour accroître la participation de la CEDEAO à la lutte contre le terrorisme devraient être menés progressivement, tout en cherchant à obtenir et à conserver le soutien politique des principales parties prenantes.

IV. Le rôle des partenaires extérieurs : l'Union africaine, les Nations Unies, les États-Unis et l'Union européenne

L'Union africaine

Bien que l'Afrique de l'Ouest ne dispose pas de son propre cadre stratégique antiterroriste en tant que tel, les États africains, par l'intermédiaire de l'UA et de son prédécesseur, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ont commencé à développer des instruments juridiques et d'autres mécanismes de lutte contre le terrorisme bien avant les attentats de 2001 aux États-Unis. En réponse à la montée de la violence terroriste en Algérie, en Afrique de l'Est et ailleurs sur le continent dans les années 1990, l'OUA a adopté la Convention sur la prévention et la lutte contre le terrorisme en 1999. En 2001, les dirigeants africains ont donné un nouvel élan à la mise en œuvre de cette convention par l'adoption de la déclaration de Dakar contre le terrorisme, qui a ouvert la voie au développement en 2002 du plan d'action de l'UA pour la prévention et la lutte contre le terrorisme en Afrique. Ce plan exprimait de manière concrète les obligations exposées dans la convention de l'OUA et dans la résolution 1373 du Conseil de sécurité de l'ONU. Deux ans après, un protocole de l'UA annexé à la convention de l'OUA a été adopté afin de mettre à jour la convention de 1999 et de palier à l'absence de mise en œuvre de la convention et du plan d'action. Ce cadre stratégique inclut un grand nombre des mesures de prévention qui existaient déjà et reconnaît un grand nombre des conditions propices à la propagation du terrorisme et des atteintes aux droits de l'homme déjà identifiés dans la Stratégie et dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU.

En plus de ces contributions normatives, l'UA s'est efforcée de promouvoir la coopération pratique en matière de lutte contre le terrorisme par le travail de sa branche antiterroriste technique, le CAERT, dont le siège est à Alger et qui a été établi suite au plan d'action de l'UA de 2002. Son mandat consiste à soutenir les efforts nationaux de mise en œuvre du cadre stratégique antiterroriste de l'UA, y compris en améliorant le partage d'informations liées à la lutte contre le terrorisme (par exemple le partage des meilleures pratiques et autres expériences nationales) et la coopération et la coordination entre ses membres, les commissions économiques régionales et les Nations Unies, dans l'objectif de mieux faire connaître les menaces terroristes en Afrique et d'aider les États africains à accéder à l'assistance nécessaire au renforcement de leurs capacités.

Le CAERT a été conçu comme un réseau hautement intégré de points focaux de commission économique régionale et d'État, coordonnés de façon centralisée à Alger, chaque gouvernement de l'UA mettant en place une unité de coordination de la lutte contre le terrorisme à laquelle participent des représentants des ministères concernés et désignant dans cette unité une personne chargée d'assurer la liaison avec le CAERT à Alger en

fonction du problème. Quarante-quatre des cinquante-trois États membres de l'UA ont nommé des points focaux du CAERT.⁴³ Sept des huit points focaux régionaux ont été nommés.⁴⁴ Ces points focaux communiquent avec Alger par un système d'information sécurisé sur l'état de la menace, les interventions nationales et les besoins de capacités. Ces informations sont traitées et envoyées à la Commission de l'UA sous forme de recommandations sur lesquelles les points focaux doivent se prononcer. Le CAERT exerce également une fonction d'analyse et de soutien. Il effectue des analyses des menaces régionales et sous-régionales avec le soutien financier des États-Unis, de gouvernements européens et de l'Algérie, a organisé pour des représentants africains un certain nombre d'activités de formation et de renforcement des capacités, concernant surtout l'amélioration des capacités et de la coopération dans des domaines liés aux piliers II et III de la Stratégie (par exemple, la capacité de maintien de l'ordre, la protection des infrastructures critiques, la défense, la lutte contre le financement du terrorisme et l'utilisation terroriste d'Internet).⁴⁵ Certains de ces ateliers portaient spécifiquement sur l'Afrique de l'Ouest.

En plus du réseau grandissant des points focaux, le CAERT cherche à développer une base de données confidentielle qui comprendrait des informations soumises par les points focaux relatives aux tendances et menaces terroristes, ainsi que les noms des terroristes et des groupes terroristes et les sources de financement sur le continent. Ces informations seraient ensuite analysées et vérifiées par le personnel du CAERT afin de déterminer si elles méritent d'être incluses dans la base de données.⁴⁶ Le CAERT élabore également une base de données des experts africains en matière de terrorisme afin que les membres de l'UA puissent plus facilement bénéficier de l'expertise et de l'expérience d'autres pays. Les deux bases de données devraient être opérationnelles en 2010.

Le CAERT a accru ses activités ces quelques dernières années, en partie grâce à un soutien financier plus important, mais il continue à souffrir d'un manque de ressources humaines et financières, ce qui limite sa capacité à contribuer de manière pratique à l'accomplissement de son vaste mandat. Bien qu'il ait maintenant réussi à organiser un certain nombre de séminaires de formation à l'échelle continentale et sous-régionale, il a des difficultés à travailler de manière durable avec les points focaux nationaux et sous-régionaux et il reste à voir s'il sera capable de stimuler la coopération pratique entre experts, laquelle est critique pour instaurer la confiance entre les pays d'Afrique de l'Ouest et d'ailleurs sur le continent. Tout comme dans le cas des intervenants dans la lutte contre le terrorisme de l'ONU à New York et à Vienne, le CAERT a besoin de partenaires sous-régionaux dans toute l'Afrique, engagés à effectuer leur travail efficacement, ce qui reste incertain en Afrique de l'Ouest au dire de la plupart.

Bien que le CAERT soit le point focal désigné pour les activités antiterroristes au sein de l'UA, un certain nombre d'autres branches de l'organisation pourraient jouer un rôle considérable dans la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie, en particulier des piliers I et IV, en Afrique de l'Ouest et ailleurs sur le continent. Il s'agit notamment du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, du Système d'alerte précoce, du Panel des Sages, de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, nouvellement constituée, et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et son mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Le Parlement panafricain pourrait jouer un rôle considérable dans le renforcement de la supervision parlementaire des législations sur le terrorisme. Ces institutions africaines, qui participent à des efforts destinés à réduire la pauvreté et la marginalisation, à améliorer la gouvernance, à renforcer l'État de droit et à combattre la corruption, pourraient jouer un rôle considérable à terme pour faire en sorte que la Stratégie soit mise en œuvre de manière intégrée. Tout devrait être fait pour les faire participer aux discussions de l'UA sur la lutte contre le terrorisme et aux efforts de développement d'un plan d'action de la CEDEAO pour la mise en œuvre de la Stratégie.

L'Organisation des Nations Unies

Compte tenu des vulnérabilités et des capacités insuffisantes des pays d'Afrique de l'Ouest, un certain nombre d'entités du système de l'ONU ont promu et soutenu activement les efforts de mise en œuvre des mandats antiterroristes de l'ONU, y compris de la Stratégie, en Afrique de l'Ouest. À ce jour, la DECT du Conseil de sécurité de l'ONU et le Service de la prévention du terrorisme (SPT) de l'ONU ont été les plus actifs. Ces deux entités ont concentré leurs efforts sur le renforcement des cadres législatifs nationaux, des capacités de justice

pénale et d'autres capacités liées à l'application de la loi, ainsi que de la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme.

La DECT

L'approche adoptée par la DECT pour renforcer les capacités de lutte contre le terrorisme et les autres capacités connexes en Afrique de l'Ouest a évolué pour se concentrer davantage sur l'identification des besoins et des priorités sous-régionales communes et l'aide nécessaire pour y faire face, plutôt que de prendre les pays individuellement. Suite à une première conférence qu'elle a organisée à New York en juillet 2007 et qui a rassemblé des représentants de pays d'Afrique de l'Ouest et les donateurs bilatéraux et multilatéraux concernés pour discuter des besoins de l'Afrique de l'Ouest en assistance technique pour la lutte contre le terrorisme,⁴⁷ la DECT a pris les dispositions nécessaires pour que le CAERT puisse animer un atelier de formation en juin 2009 pour les agents du maintien de l'ordre et d'autres secteurs de la justice pénale des pays d'Afrique de l'Ouest. En outre, la DECT a permis le financement par l'UE d'une formation au maintien de l'ordre et au contrôle des frontières pour deux pays du Sahel et elle s'est associée à l'Organisation de l'aviation civile internationale en avril 2009 pour organiser une formation régionale en Afrique de l'Ouest sur les documents de voyage lisibles par machine. La DECT a également développé une étroite relation de coopération avec un certain nombre d'organisations régionales et sous-régionales travaillant en Afrique de l'Ouest, notamment le CAERT, la CEDEAO et le GIABA.

Le personnel de la DECT à New York a organisé un certain nombre de visites de différentes formes et de différentes tailles dans des pays d'Afrique de l'Ouest. Pendant ces visites, la DECT mène un groupe d'entités du système onusien, occasionnellement rejoint par des organisations régionales ou sous-régionales concernées, dans le but de rencontrer différents représentants du gouvernement et experts techniques pour discuter des efforts de mise en œuvre nationaux. De telles visites en Afrique de l'Ouest, parfois avec des représentants du CAERT, de la CEDEAO et du GIABA, ont permis à la DECT de mieux comprendre les réalités sur le terrain et de travailler avec le pays concerné pour identifier les zones prioritaires où les efforts doivent se concentrer et où une assistance technique est nécessaire. Entre autres, la DECT a profité des visites pour souligner l'importance d'un mécanisme mis en place au niveau national qui rassemble et facilite la coordination du travail de différentes agences gouvernementales participant à la stratégie antiterroriste et à sa mise en œuvre, au-delà des seuls services de sécurité et de renseignement.

En plus d'adopter une approche plus sous-régionale que nationale en Afrique de l'Ouest, la DECT a concentré ses efforts en ce qui concerne la résolution 1373 sur les questions de maintien de l'ordre et de contrôle des frontières spécifiquement, plutôt que d'essayer de couvrir tous les aspects de la résolution. Ce changement découle de plusieurs facteurs, notamment la conviction que cette concentration des efforts produira des résultats plus tangibles et les faits que les capacités sont particulièrement insuffisantes dans ces deux domaines et qu'il y a de plus en plus d'autres organisations qui évaluent les autres éléments de la résolution 1373 (par exemple, le travail du GIABA sur les questions de blanchiment d'argent et de lutte contre le financement du terrorisme) et l'intérêt d'éviter la duplication des efforts. Afin d'améliorer la capacité de la sous-région à contrôler ses frontières, la DECT s'est adressée à des donateurs au nom de pays d'Afrique de l'Ouest pour pouvoir faire l'acquisition d'équipement de contrôle des frontières, mais avec peu de succès. La DECT a insisté sur l'amélioration de la sécurité des documents de voyage délivrés par les pays de la sous-région, y compris en organisant le séminaire de formation d'avril 2009 sur les documents de voyage lisibles par machine. Le manque de registres de l'état civil nationaux informatisés en Afrique de l'Ouest, cependant, nuit à la capacité de certains pays de la sous-région à produire des documents de voyage fiables et la DECT recommande régulièrement que les pays de la sous-région établissent des registres de l'état civil fiables et fassent en sorte que le réseau I-24/7 critique d'Interpol ne soit plus seulement accessible du Bureau central national dans chaque capitale mais aussi de tous les points de contrôle frontaliers. Bien que l'amélioration du contrôle des frontières soit une priorité importante dans la sous-région, en plus de souligner l'importance de l'assistance technique et de la fourniture d'équipement technique, il conviendrait d'insister davantage sur le développement d'approches créatives telles que la promotion de l'utilisation de la police de proximité pour patrouiller les frontières.

La DECT reconnaît également l'importance de plus en plus grande de la mise en œuvre de la résolution 1624 dans la sous-région, qui demande aux États de prendre des mesures de lutte contre l'incitation au terrorisme et d'empêcher que des établissements d'enseignement et des institutions culturelles et religieuses soient phagocytés par les terroristes et leurs partisans.

Par une collaboration accrue avec les représentants des capitales et un travail de proximité plus stratégique, la DECT a obtenu des résultats plus concrets sous sa nouvelle direction. Pourtant, le travail de la DECT en Afrique de l'Ouest pourrait être encore plus efficace si la DECT disposait d'une présence sur le terrain, soit par l'affectation d'experts, soit par l'attribution d'un double rôle au personnel du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) ou l'envoi en mission d'un agent de la Commission de la CEDEAO, comme c'est actuellement le cas avec la mission de membres du personnel de l'ONU à la Commission de l'UA afin de soutenir le Conseil de paix et de sécurité. Une telle approche améliorerait les capacités de suivi de la DECT et lui permettrait d'interagir plus efficacement avec les experts nationaux et les représentants des équipes régionales et nationales de l'ONU qui travaillent sur des sujets liés à la Stratégie, plus particulièrement dans les domaines non traditionnels de la lutte contre le terrorisme, avec la CEDEAO et avec d'autres intervenants sous-régionaux concernés, ainsi que la société civile. Ceci permettrait à la DECT de prendre davantage en compte les perspectives politiques et culturelles sous-régionales et locales, lui permettant ainsi de mieux comprendre les besoins en capacités de la sous-région, et pourrait créer d'autres opportunités d'intégrer les activités antiterroristes de l'ONU dans des efforts connexes plus larges fournis par l'ONU dans la sous-région. L'établissement d'une présence sur le terrain en Afrique de l'Ouest nécessiterait l'autorisation du Conseil de sécurité. Cela pourrait servir de projet pilote pour que la DECT établisse une présence sur le terrain dans d'autres régions et sous-régions. Autrement, un représentant de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (CTITF) de l'ONU pourrait être envoyé ou recevoir un double rôle à l'UNOWA, ce qui ne nécessiterait plus l'autorisation du Conseil de sécurité. Quoiqu'il en soit, la DECT et les autres entités de la CTITF devraient continuer à rechercher des moyens de renforcer la coopération avec les autres entités de l'ONU qui participent au renforcement des capacités et aux autres activités visant à promouvoir la stabilité en Afrique de l'Ouest, notamment l'UNOWA, et qui participent déjà activement à la réforme du secteur de la sécurité dans la sous-région.

Étant donné les liens existant entre les différentes difficultés que rencontre la sous-région en matière de sécurité, la nécessité de réponses holistiques aux niveaux national et sous-régional et la capacité d'absorption souvent limitée qui existe au sein des gouvernements d'Afrique de l'Ouest lorsqu'il s'agit de recevoir de l'assistance technique, une approche onusienne intégrée en Afrique de l'Ouest et de l'Afrique de l'Ouest est essentielle. Compte tenu de tout cela, la toute première participation de la DECT au travail de la Commission de consolidation de la paix en Guinée-Bissau et en Sierra Leone (et au Burundi) a constitué un progrès récent. Lors d'une réunion organisée par la Commission de consolidation de la paix, la DECT a discuté des priorités dans les programmes de lutte contre le terrorisme à mettre en œuvre en Sierra Leone avec le soutien du « Groupe des donateurs et amis du Sierra Leone ». En outre, la DECT a donné son avis sur des questions de lutte contre le terrorisme dans le contexte du développement d'un Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, elle a participé à la Mission d'évaluation du groupe interagence pour le secteur de la sécurité pour la Guinée-Bissau et a contribué à l'analyse de l'exercice de soutien du secteur de la sécurité pour la Sierra Leone.⁴⁸ La DECT devrait être encouragée à continuer de collaborer activement, à New York et sur le terrain, avec les parties des Nations Unies qui tentent de remédier à des causes parmi les plus larges de l'instabilité en Afrique de l'Ouest, en vue de mieux intégrer le programme antiterroriste de l'ONU dans ces efforts plus larges.

L'ONU

Depuis le lancement de son projet mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme en janvier 2003, l'ONU, par l'intermédiaire de son SPT, a fourni une assistance à la lutte contre le terrorisme sous différentes formes, afin d'aider les pays à ratifier et mettre en œuvre les instruments universels contre le terrorisme. Cette assistance comprend une aide à la rédaction de textes législatifs et la formation de professionnels de la justice pénale. Grâce à son personnel basé à Vienne, à son réseau de consultants locaux et aux représentants régionaux de

l'ONUSC à Dakar, le SPT a fourni à la plupart des membres de la CEDEAO une assistance technique soit de façon bilatérale, soit dans un contexte régional ou sous-régional. Par conséquent, il a dispensé à des dizaines d'agents des systèmes nationaux de justice pénale de pays d'Afrique de l'Ouest une « formation spécialisée sur le régime juridique contre le terrorisme, en particulier les aspects et les obligations juridiques découlant des instruments juridiques universels contre le terrorisme et des résolutions connexes du Conseil de sécurité et les mécanismes de coopération internationale en matière de criminalité (extradition et entraide juridique) ». ⁴⁹ C'est peut-être en partie grâce à cette formation que, parmi les membres de la CEDEAO, la Gambie, le Mali, le Niger et le Sénégal ont tous adopté une législation antiterroriste. ⁵⁰

Bien que ses activités de formation bilatérales soient importantes, les initiatives régionales et sous-régionales du SPT sont particulièrement utiles car elles rassemblent des agents de la justice pénale de toute l'Afrique de l'Ouest et permettent le développement d'un réseau international, l'échange d'informations et l'instauration de la confiance qui est essentielle pour lutter efficacement contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest mais qui s'est avérée lente à se développer. Avec le soutien de l'Espagne, le SPT a organisé des ateliers destinés à renforcer la coopération internationale entre les États d'Afrique de l'Ouest en matière pénale relative au terrorisme, le plus récent ayant eu lieu à Las Palmas en juin 2009 et traitant du recueil des accords bilatéraux, régionaux et internationaux en matière d'entraide judiciaire et d'extradition. Entre autres, la déclaration finale et le plan d'action ont reconnu l'importance du renforcement de la coopération internationale pour prévenir et combattre le terrorisme et les autres activités criminelles liées. Les États participants d'Afrique de l'Ouest se sont également engagés à promouvoir « des synergies opérationnelles menant à des progrès simultanés dans la lutte contre le terrorisme et le crime organisé transfrontalier par l'usage des instruments légaux existant et d'une meilleure coopération judiciaire ». En outre, les États ont demandé à l'ONUSC de finaliser le « recueil d'accords bilatéraux, régionaux et internationaux en matière d'entraide judiciaire et d'extradition dès que possible, en vue de sa publication et de sa large diffusion dans les États membres de la CEDEAO ». Le SPT a déjà terminé un « recueil d'accords bilatéraux, régionaux et internationaux en matière d'extradition et d'entraide judiciaire en matière pénale » pour les agents de la justice pénale, les juges et les procureurs du Niger.

L'expertise de l'ONUSC s'étend à d'autres questions liées aux terroristes comme le crime organisé, le financement du terrorisme, le blanchiment d'argent, le trafic de stupéfiants et la traite des personnes. Les agents qui s'occupent de ces différents crimes internationaux dans de nombreux pays et les thèmes abordés dans de nombreuses séances de formation de l'ONUSC sont souvent les mêmes. L'ONUSC a de plus en plus conscience de la nécessité d'apporter une aide unifiée qui reflète mieux les liens évidents aux agents de la justice pénale dans les pays qui manquent de ressources et elle y répond de mieux en mieux. Particulièrement en Afrique de l'Ouest, l'ONUSC a joué un rôle central pour attirer l'attention de la communauté internationale sur la menace posée par le trafic de drogue et autres crimes liés dans la sous-région, ainsi que pour élaborer des programmes intégrés pour confronter ces menaces. Par exemple, en avril 2008, elle a organisé une session ministérielle informelle à Vienne avec un certain nombre de ministres d'Afrique de l'Ouest pour discuter de la situation de la sécurité dans la sous-région, avec une attention particulière accordée à la bande du Sahel où, parmi les besoins d'assistance technique identifiés, figuraient la lutte contre le trafic de stupéfiants, la réforme de la justice pénale, la lutte contre la corruption, la gestion des frontières, le partage des renseignements, la prévention du terrorisme et la lutte contre le trafic d'armes légères. ⁵¹ Par l'intermédiaire de sa direction des opérations, l'ONUSC apporte ou apportera bientôt une assistance technique sous forme de programmes de formation nationaux intégrés à un certain nombre d'États membres de la CEDEAO, y compris le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mali et la Sierra Leone.

En plus, l'ONUSC s'est associée au Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU (DOMP), à l'UNOWA et à Interpol pour lancer le West Africa Coast Initiative, qui vise à renforcer les capacités nationales d'États parmi les plus fragiles de la sous-région, notamment la Guinée-Bissau, le Liberia et la Côte d'Ivoire. Cette initiative fait partie de la coopération grandissante entre les intervenants de l'ONU pour faire face à la menace posée par le trafic illicite de drogue et le crime organisé pour les États déjà fragilisés d'Afrique de l'Ouest. Un représentant de l'ONU a expliqué que l'initiative, qui inclut le déploiement de forces de police de l'ONU sur le

terrain comme mentors, sera « coordonnée au niveau régional, conseillée à l'échelle internationale, mais adoptée localement ». ⁵²

Cette approche, qui intègre le travail effectué par un certain nombre de différentes entités de l'ONU et qui est mise en œuvre en étroite coopération avec un partenaire sous-régional afin d'en assurer l'adoption locale, devrait être bien reçue et pourrait constituer l'une des meilleures pratiques pour optimiser les synergies onusiennes en vue de renforcer les capacités nationales pour résoudre les problèmes sécuritaires transversaux dans d'autres régions d'Afrique de l'Ouest et ailleurs. Cependant, aucun des principaux intervenants de l'ONU dans le renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme, le SPT de l'ONUSC et la DECT, n'est inclut dans ce programme autrement multidimensionnel de l'ONU.

En commençant par l'ONUSC, davantage d'attention doit être accordée à l'incorporation des activités de renforcement des capacités antiterroristes de l'ONU dans les programmes de l'ONU visant plus largement à renforcer les capacités des systèmes de justice pénale et d'autres institutions nationales compétentes pour résoudre à un certain nombre de problèmes de sécurité liés entre eux. Ceci est particulièrement important dans des sous-régions comme l'Afrique de l'Ouest où les capacités d'absorption d'institutions nationales souvent fragiles sont limitées lorsqu'il s'agit de recevoir de l'assistance technique et où la lutte contre le terrorisme n'est pas forcément une priorité nationale absolue, malgré les vulnérabilités au terrorisme et la menace qu'il représente.

Le PNUD

La coopération renforcée entre les intervenants de l'ONU dans le développement et dans la lutte contre le terrorisme constitue un autre domaine dans lequel le renforcement des liens entre les programmes des Nations Unies pourrait contribuer à élaborer des programmes plus efficaces de renforcement des capacités régionales et nationales de lutte contre le terrorisme.

L'un des principaux accomplissements de la Stratégie est le lien qu'elle établit « entre les programmes de développement de type classique – lesquels privilégient la réduction de la pauvreté, le développement social et la primauté du droit – et la lutte contre le terrorisme ». ⁵³ Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est central dans la mise en pratique de cette connexion. Quoiqu'il ne soit pas mentionné de manière explicite dans la Stratégie et qu'il lui manque un mandat explicite de lutte contre le terrorisme, il a un rôle potentiellement important à jouer dans la promotion de la mise en œuvre de la Stratégie, particulièrement en ce qui concerne le pilier I et les efforts visant à garantir la primauté du droit (pilier IV).

Le PNUD contribue à la lutte contre les conditions sous-jacentes propices à la prolifération du terrorisme identifiées dans le pilier I grâce à ses principaux travaux dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la gouvernance démocratique, de la prévention des crises, de la reprise suite à une crise et de l'environnement, ainsi que du VIH/SIDA, de l'égalité des sexes et des droits de l'homme. Par exemple, le PNUD a travaillé avec des pays de la sous-région afin d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement, a collaboré avec la CEDEAO, le DOMP et d'autres partenaires pour aider les pays de la sous-région à sortir d'un conflit et a travaillé en conjonction avec la CEDEAO pour appliquer le Moratoire sur l'importation et la fabrication d'armes légères. ⁵⁴ Malgré la pertinence de ses travaux de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme et de lutte contre les causes fondamentales de conflit et de terrorisme dans la sous-région et malgré le fait qu'il soit membre de la CTITF, le PNUD a généralement été réticent, aux niveaux politique et pratique, à associer ses travaux ou à coordonner ses initiatives avec l'ONU ou d'autres intervenants antiterroristes, de crainte que cela ne politise trop son travail sur le terrain.

L'éloignement de la rhétorique de la « guerre mondiale contre le terrorisme » qui a dominé la période consécutive au 11 septembre 2001 a permis d'entamer une discussion sur les moyens d'abattre les obstacles qui ont été dressés entre les intervenants du développement et de la sécurité, ce qui bénéficierait à l'Afrique de l'Ouest, où

une plus grande activité du PNUD pourrait potentiellement améliorer la coordination des efforts de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme et accroître l'adoption sous-régionale de la Stratégie.

Les Représentants résidents du PNUD, qui sont présents dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest, sont généralement aussi Coordonnateurs résidents des Nations Unies, chargés de favoriser la cohérence entre les différentes parties du système de l'ONU qui opèrent dans un pays particulier. Ils peuvent avoir un rôle clé à remplir en aidant la CTITF à coordonner les programmes d'assistance technique dans le pays en servant, éventuellement de façon informelle, de points focaux pour les efforts de mise en œuvre dans le pays. Pour obtenir le soutien du public et l'adoption du renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme dans la sous-région, le PNUD et les autres intervenants concernés de l'ONU pourraient encourager les partenaires nationaux à considérer ces programmes comme « faisant partie de l'aide au développement pour “la paix et la sécurité” et “la bonne gouvernance” et, par conséquent, faisant partie du plan de développement national du pays en question ».⁵⁵ Ils pourraient ainsi faire augmenter la probabilité que « la lutte contre le terrorisme soit considérée comme une priorité nationale et que cela se reflète dans la politique et les stratégies nationales ».⁵⁶ Pour faire un premier pas dans cette direction, le PNUD pourrait consulter les intervenants concernés de l'ONU en matière de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme, comme le SPT de l'ONU/DC et la DECT, pour en savoir plus sur les besoins et les priorités en matière de capacités de lutte contre le terrorisme, tout en travaillant avec les représentants locaux pour élaborer des plans de développement nationaux et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. En outre, dans le contexte du renforcement de la cohérence et de l'efficacité au niveau national et de l'augmentation des activités communes de l'ONU, le PNUD et d'autres intervenants de l'ONU, ainsi que des donateurs, pourraient inclure des projets de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme dans les projets qui peuvent être financés par les « fonds d'affectation spéciale multi-donateurs » que le PNUD est souvent appelé à administrer.⁵⁷

Il est nécessaire que le Secrétaire général de l'ONU et les États membres de l'Afrique de l'Ouest demandent au PNUD d'agir davantage dans ces domaines et que les donateurs rassurent ceux qui s'inquiètent de la sécurisation éventuelle du travail de développement en leur rappelant que l'objectif des efforts de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme doit être considéré comme faisant partie d'un programme de développement plus large et non l'inverse.

La CTITF

Un domaine dans lequel il est particulièrement important que le PNUD soit plus actif est le travail de la CTITF, en particulier son initiative de promotion de l'application intégrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (I-ACT). Cette initiative potentiellement importante rassemble un certain nombre d'entités de l'ONU qui travaillent au renforcement des capacités liées à la Stratégie en vue d'offrir une « approche de l'ONU unie » aux pays intéressés par une aide de l'ONU à la mise en œuvre de la Stratégie. Elle vise à donner plus de cohérence aux efforts actuels de l'ONU dans ce domaine, y compris en connectant les intervenants traditionnels de l'ONU dans la lutte contre le terrorisme, c'est-à-dire la DECT et le SPT de l'ONU/DC, avec ceux qui travaillent à renforcer l'État de droit et les droits de l'homme, à réformer les programmes d'enseignement et à réduire la pauvreté, toutes ses activités étant des éléments essentiels de la Stratégie et, plus généralement, de toute stratégie antiterroriste efficace.

L'initiative I-ACT est essentiellement constituée de trois éléments. L'agence de la CTITF et le SPT de l'ONU/DC ont développé ensemble un système automatisé d'échange d'informations qui compilera toutes les informations soumises par les membres de la CTITF sur leurs activités en cours ou à venir avec les pays partenaires. D'après les informations partagées par toutes les entités de la CTITF, l'agence de la CTITF, en partenariat avec le pays en question, effectuera une analyse des lacunes afin d'identifier les domaines prioritaires d'aide à la mise en œuvre de la Stratégie. La CTITF, par l'intermédiaire de son agence de soutien, développera alors un plan d'action national de mise en œuvre de la Stratégie, tout en s'adressant à des donateurs bilatéraux et multilatéraux en dehors de la CTITF en vue d'aider le pays concerné à palier aux insuffisances de capacités identifiées.

Une participation active des intervenants non traditionnels de l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme, comme le PNUD, à la fois des Représentants résidents et en termes de communication des informations nécessaires sur les initiatives de renforcement des capacités liées à la Stratégie et spécifiques au pays en question, sera nécessaire pour que l'ONU apporte au pays concerné une réponse qui soit vraiment intégrée en tenant compte des quatre piliers de la Stratégie et qui soit cadrée en termes des besoins et des priorités plus larges du pays. Le Nigeria et le Burkina Faso sont deux des trois pays qui ont demandé de l'aide à la CTITF.⁵⁸

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) est l'un des intervenants non traditionnels le plus actif dans la CTITF. Par l'intermédiaire de la CTITF et par lui-même, le HCDH s'efforce de plus en plus de fournir aux États membres et aux organes de l'ONU des conseils sur les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme, notamment par l'élaboration d'une fiche d'information sur la lutte contre le terrorisme et les droits de l'homme,⁵⁹ l'organisation de conférences régionales sur les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme, l'aide au renforcement des capacités sous la forme de formations aux droits de l'homme et d'aide à la rédaction de textes législatifs et la publication et l'actualisation de son *Digest of Jurisprudence of the UN and Regional Organizations on the Protection of Human Rights while Countering Terrorism*.⁶⁰ Dans le cadre du groupe de travail de la CTITF sur la protection des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme, le HCDH publiera une série de guides de référence sur des sujets comme la fouille des personnes et l'infrastructure de sécurité, qui seront présentés aux États membres à l'automne 2010.⁶¹ Le HCDH a aussi renforcé sa présence dans la sous-région avec l'établissement en 2008 d'une agence régionale pour l'Afrique de l'Ouest. Cette agence a été prévue, entre autres, pour améliorer le travail de proximité du HCDH dans la sous-région et auprès de la sous-région, pour servir de ressource aux pays de la sous-région et pour soutenir les agences nationales des États qui n'ont pas de représentation locale du HCDH.⁶² Le HCDH (et le Rapporteur spécial pour la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste et les autres entités concernées de la CTITF) a aussi participé au dialogue avec les autorités nigérianes lors du processus complet de l'I-ACT concernant leur projet de loi antiterroriste.⁶³

Les États-Unis et l'Union européenne

Depuis quelques années, l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ont aussi attiré davantage l'attention des États-Unis et de l'UE en tant que destinations de l'aide au renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme, s'agissant des capacités des pays de la sous-région et de celles de la sous-région dans son ensemble.

L'UE, qui a « estimé que les risques présentés par le Sahel constituaient, par ordre d'importance, la deuxième menace terroriste pour l'UE »,⁶⁴ cherche de plus en plus à faire participer la sous-région du Sahel à la lutte contre le terrorisme et s'interroge sur la façon de contribuer au renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme et d'autres capacités connexes des pays du Sahel. Entre autres, l'UE examine une proposition française de mettre en place « une académie de sécurité régionale, avec le soutien de l'UE [...] qui aidera ces pays à s'attaquer au problème fondamental de l'amélioration de leur capacité à sécuriser leur propre territoire, et permettra d'améliorer la coordination régionale, en favorisant les contacts personnels entre les pays concernés et en leur donnant la possibilité d'acquérir une perception commune des questions relatives à la sécurité ». ⁶⁵ L'UE a aussi indiqué son intention de soutenir les efforts connexes de mise en œuvre du Plan d'action régional de la CEDEAO sur le trafic illicite de drogues et les crimes organisés en « [renforçant] les capacités opérationnelles de la CEDEAO, de sa Commission, ainsi que des États membres de la CEDEAO, et de les associer plus étroitement à la lutte » contre ces activités illicites.⁶⁶ De manière plus générale, l'UE formule une approche commune de l'UE destinée à « soutenir les politiques en matière de développement et de sécurité dans la région du Sahel » afin de lutter contre les conditions sous-jacentes propices à la prolifération du terrorisme. À cette fin, l'UE a envoyé une mission d'experts des États membres au Mali, au Niger et en Mauritanie en juin 2009 pour explorer les efforts antiterroristes qu'il serait possible de soutenir aux niveaux national et régional et elle a soutenu des discussions au sujet d'une

éventuelle conférence régionale, rassemblant le Sahel et le Sahara, sur le lien entre la sécurité et le développement, dont l'initiative a été prise par le président du Mali.⁶⁷

Afin de jouer un rôle plus efficace dans le renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest et ailleurs en dehors de l'Europe, l'UE a pris l'initiative importante d'inclure, « dans le programme indicatif pluriannuel 2009–2011 de l'instrument de stabilité [...], les premières mesures de lutte contre le terrorisme de portée mondiale élaborées par la Commission [européenne] en coopération avec des experts des États membres de l'UE ». ⁶⁸ Bien que n'incluant pas l'Afrique de l'Ouest en tant que telle, le programme inclut la région du Sahel dans les principales priorités. Compte tenu du rôle essentiel que jouera la DECT pour aider l'UE à identifier les besoins prioritaires dans le cadre de ce programme,⁶⁹ il semble que les initiatives de l'UE continueront de se concentrer sur la résolution 1373 du Conseil de sécurité afin de soutenir le renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme dans les pays tiers, même avec l'existence de la Stratégie, plus vaste et plus acceptable d'un point de vue politique. Par conséquent, il est probable que les efforts de renforcement des capacités soutenus par l'UE portent surtout sur les mesures du pilier II et du pilier III de la Stratégie, plutôt que sur les problèmes soulevés dans le pilier I (« conditions propices ») et le pilier IV (droits de l'homme et primauté du droit).

Les États-Unis ont également considérablement accru leur aide à la lutte contre le terrorisme dans la sous-région. En plus d'une assistance étroite et bilatérale au renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme qui porte principalement sur le renforcement des capacités nationales de maintien de l'ordre et d'autres capacités liées à la sécurité,⁷⁰ les États-Unis ont cherché à permettre la coopération horizontale en matière de sécurité entre les États du Sahel et de la sous-région plus largement. Le premier instrument en a été le Partenariat transsaharien contre le terrorisme (TSCTP) qui s'est développé à partir de l'Initiative pan-sahélienne plus restreinte.⁷¹ Le TSCTP a pour objectifs « le renforcement des capacités régionales antiterroristes, l'amélioration et l'institutionnalisation de la coopération entre les forces de sécurité régionales, l'encouragement de la gouvernance démocratique, supprimer l'idéologie du terrorisme, et le renforcement des liens militaires bilatéraux avec les États-Unis ». ⁷² Le TSCTP est une initiative visiblement dirigée par le département d'État américain qui regroupe plusieurs agences et qui comprend une « combinaison de programmes de développement et d'aide à la sécurité entre armées dont l'objectif est de réduire le soutien à l'extrémisme violent ». ⁷³ Par exemple, dans le cadre du TSCTP, le département d'État « a organisé des programmes éducatifs visant à marginaliser les extrémistes violents, [l'U.S. Agency for International Development a] soutenu des efforts d'amélioration de l'éducation et de la santé et [le ministère de la Défense] a dispensé des formations en tir de précision et en patrouille des frontières dans le cadre de la lutte contre le terrorisme aux armées des pays partenaires ». ⁷⁴ Notamment, sous l'égide du TSCTP, les États-Unis sont parvenus dans une certaine mesure « à réunir autour d'une même table un grand nombre de représentants de pays dont les intérêts en matière de stratégie et de défense sont incohérents et à les convaincre de coordonner leurs opérations antiterroristes ». ⁷⁵

Dans un récent discours sur un certain nombre de questions dont faisait partie le Sahel, Robert Godec, principal coordinateur adjoint de la lutte antiterroriste au département d'État, a indiqué que les États-Unis devaient travailler avec nos partenaires.

Les dirigeants locaux sont essentiels. Ce sont eux qui sont les mieux placés pour comprendre et discréditer l'extrémisme violent. Les États-Unis peuvent apporter leur aide mais il ne peuvent pas jouer le rôle de leader. Nous pouvons contribuer à donner des moyens aux dirigeants locaux par l'intermédiaire de programmes, de financements ou simplement en leur donnant de l'espace—physique ou électronique—dans lequel ils pourront discréditer les opinions extrémistes violentes. Les intervenants non traditionnels comme les ONG, les fondations, les partenariats public-privé et les entreprises privées font partie des partenaires les plus capables et les plus crédibles dans les communautés locales.⁷⁶

Il sera difficile de rendre opérationnelle cette nouvelle direction politique mais cela contribuerait à renforcer les initiatives en ajoutant des parties prenantes à la mise en œuvre de la Stratégie.

L'UE et les États-Unis cherchent de plus en plus à faire participer la sous-région d'une manière qui combine des approches militaires et non militaires de la menace et qui cherche à favoriser la coopération dans la région élargie. Certains observateurs avancent toutefois que cette politique d'intervention sécuritaire a l'effet contraire de celui qu'on recherche. La présence de l'armée américaine, son soutien à des régimes autoritaires et ses exercices militaires menés en commun avec des partenaires régionaux ont, suggèrent-ils, alimenté un antiaméricanisme et un cynisme quant aux motifs des États-Unis et ont contribué à la croissance de la radicalisation et de la violence séparatiste dans le nord-ouest de l'Afrique.⁷⁷

À l'avenir, la Stratégie pourrait donc offrir un autre cadre stratégique plus acceptable dans lequel les États-Unis et les autres partenaires extérieurs apporteraient leur aide à la lutte contre le terrorisme. La Stratégie et la coopération avec les partenaires de l'ONU offrent un moyen d'internationaliser les efforts de lutte contre le terrorisme et d'éviter d'alimenter encore l'animosité envers l'Occident, ainsi qu'un cadre stratégique dans lequel mieux coordonner les efforts d'aide internationale en vue de répondre à tous les besoins prioritaires. Tant que l'UE et les autres intervenants extérieurs continuent de collaborer avec les pays d'Afrique de l'Ouest en matière de lutte contre le terrorisme, il convient de veiller particulièrement à ce que cette collaboration recouvre les quatre piliers de la Stratégie de manière cohérente et mutuellement bénéfique et à ce que des efforts soient fournis pour stimuler davantage de coopération horizontale, c'est-à-dire entre les pays de la sous-région, dans tous les aspects de la Stratégie.

Comme c'est le cas avec le travail de renforcement des capacités de l'ONU dans la sous-région, l'UE, les États-Unis et les autres donateurs bénéficieraient de l'existence d'un cadre stratégique sous-régional dans lequel mener ces différentes activités et d'un mécanisme sous-régional, y compris éventuellement sous l'égide de la CEDEAO, pour susciter un sentiment de responsabilité local durable quant à ces activités.

Conclusion et Recommandations

La Stratégie offre aux États membres de la CEDEAO un cadre stratégique dans lequel développer une stratégie antiterroriste sous-régionale complète et un plan d'action en matière de lutte contre le terrorisme. Son approche holistique pousse à s'attarder sur des problèmes plus vastes comme la pauvreté et l'amélioration de la gouvernance et elle souligne les liens avec d'autres difficultés transnationales connexes en matière de sécurité dans la sous-région, comme le trafic illicite, la prolifération des armes légères et l'instabilité régionale, tout en soulignant aussi les approches communes nécessaires pour résoudre ces problèmes.

Comme l'affirme ce rapport, bien que la responsabilité de traduire les engagements exprimés dans la Stratégie soit avant tout celle des États, les organisations fonctionnelles, régionales, sous-régionales et non gouvernementales ont chacune aussi d'importantes contributions à faire. Ce rapport a traité des contributions d'un grand nombre de ces parties prenantes dans la mise en œuvre de la Stratégie en Afrique de l'Ouest. Dans chacun de ces domaines, comme le souligne le rapport, l'efficacité de ces efforts pourrait être renforcée si la sous-région développait son propre cadre stratégique et son propre mécanisme de coopération et de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme, en utilisant la Stratégie comme guide et point de départ.

Les recommandations suivantes ont été développées après la consultation des points focaux des États membres de la CEDEAO pour la lutte contre le terrorisme, la Commission de la CEDEAO et d'autres parties prenantes, bien qu'elles ne représentent en définitive que les opinions du centre. Elles indiquent des mesures que

pourraient prendre la CEDEAO et ses partenaires pour développer un cadre stratégique et un mécanisme sous-régionaux de ce type, ainsi que d'autres recommandations visant à renforcer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest entre ces différentes parties prenantes et les États de la région et entre la région et les Nations Unies.

CEDEAO

1. Les États membres de la CEDEAO qui travaillent en conjonction avec la Commission de la CEDEAO devraient finaliser et adopter une stratégie et un plan d'action sous-régionaux pour faire face aux menaces du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest, selon les priorités et les besoins locaux et sous-régionaux. La stratégie/Les actions finalisées devraient :
 - Énumérer des mesures concrètes et spécifiques que devraient prendre les États membres de la CEDEAO afin de couvrir toutes les mesures qui figurent dans la Stratégie et fixer des objectifs réalisables qui permettraient de mesurer les progrès collectifs.
 - Établir une agence de lutte contre le terrorisme à plusieurs dimensions dans la Commission afin de suivre et d'aider les États membres de la CEDEAO dans la mise en œuvre, ainsi que constituer une plate-forme de coopération et de coordination en matière de lutte contre le terrorisme entre eux et entre la sous-région et les partenaires extérieurs, tels que les Nations Unies, et d'initiatives sous-régionales en matière d'assistance technique et d'autres activités de renforcement des capacités.
 - Rendre opérationnel le réseau des points focaux des États membres de la CEDEAO pour la lutte contre le terrorisme, en s'appuyant sur le réseau du CAERT. Il devrait être envisagé d'utiliser ce réseau comme plate-forme de développement de la coopération internationale entre les services de sécurité, la police et les procureurs, y compris en coopération avec les réseaux régionaux qui existent déjà comme le WAPCCO.
 - Encourager la société civile à participer à sa mise en œuvre avec la CEDEAO et ses États membres.
2. Pour commencer, la CEDEAO devrait effectuer une évaluation de la menace et des vulnérabilités en Afrique de l'Ouest en coopération avec un groupe de réflexion d'Afrique de l'Ouest qui mette en évidence pour les États membres de la CEDEAO les liens qui existent entre le terrorisme et différents autres problèmes de sécurité dans la sous-région. Cette évaluation de la menace, effectuée localement, devrait permettre d'expliquer pourquoi une réponse plus cohérente est nécessaire pour protéger les communautés d'Afrique de l'Ouest contre le terrorisme, de préciser la stratégie et le plan d'action et d'obtenir le soutien de la sous-région à son adoption.
3. Avant l'adoption, la CEDEAO devrait organiser une conférence entre plusieurs parties prenantes afin de demander leur avis sur le projet de stratégie et de plan d'action antiterroristes aux organes concernés de l'ONU, aux points focaux de la CEDEAO pour la lutte contre le terrorisme, aux partenaires extérieurs et à la société civile, pour donner l'opportunité à ces parties prenantes de réfléchir de façon stratégique à leurs programmes et à leurs efforts de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme dans la sous-région et pour prévoir le développement d'aides concrètes aux efforts de mise en œuvre du cadre stratégique sous-régional.

4. Dans le cadre de ses efforts pour établir une agence de lutte contre le terrorisme à plusieurs dimensions dans la Commission, la CEDEAO devrait clarifier les modalités de coopération entre les différents organes de la Commission qui traitent de ces questions liées à la lutte contre le terrorisme, y compris un éventuel mécanisme de lutte contre le terrorisme établi au sein de la Commission même. Autant que possible, ces efforts devraient viser à exploiter les structures et les programmes existant de la CEDEAO et à s'inscrire dans leur contexte.
5. Des efforts devraient être faits pour inclure les États du Sahel, qui ne sont pas membres de la CEDEAO, comme la Mauritanie, dans les activités de la CEDEAO visant à développer les capacités de l'Afrique de l'Ouest à prévenir et à lutter contre le terrorisme, par un partenariat ou d'autres dispositions.

États membres de la CEDEAO et partenaires extérieurs

6. Toutes les parties prenantes concernées, y compris le CAERT, les Nations Unies et d'autres partenaires extérieurs comme les États-Unis et l'UE, et la société civile devraient travailler ensemble pour apporter leur contribution et soutenir les efforts de la CEDEAO visant à l'adoption d'un cadre stratégique antiterroriste et à l'établissement d'une agence de lutte contre le terrorisme à plusieurs dimensions au sein de la Commission.
7. Les États membres de la CEDEAO devraient établir des cellules de lutte contre le terrorisme à plusieurs dimensions au sein de leur propre gouvernement afin d'améliorer la coopération entre les services et d'assurer la liaison avec les points focaux internationaux, régionaux et sous-régionaux.
8. Des donateurs et d'autres organismes d'assistance pourraient continuer à apporter un soutien matériel et technique aux États membres de la CEDEAO pour leur permettre de prévenir et de lutter efficacement contre le terrorisme mais ils feraient également en sorte que des efforts de mise en œuvre soient mis en place et soutenus pour toutes les mesures exposées dans la Stratégie (et dans les éventuels stratégie et plan d'action de la CEDEAO) et contribueraient à renforcer la capacité de tous les États de la sous-région, non pas seulement ceux qui sont immédiatement et manifestement touchés.
9. Il conviendrait d'insister davantage sur le développement d'approches créatives pour aider les pays de la sous-région à contrôler leurs longues frontières, souvent non surveillées. Par exemple, il pourrait s'agir d'encourager la police de proximité comme moyen possible de surveillance des frontières, plutôt que d'insister sur l'apport d'assistance technique et la fourniture d'équipement souvent coûteux pour aider les pays à surveiller les points officiels d'entrée par voie terrestre, maritime ou aérienne.
10. Les activités de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest devraient être menées dans un cadre stratégique plus large et plus facilement acceptable d'un point de vue politique, présenté dans la Stratégie. Ces activités devraient être coordonnées avec des programmes qu'elles renforceraient, visant à améliorer la gouvernance et à renforcer les capacités nationales afin de lutter contre toutes sortes d'activités criminelles internationales, notamment le terrorisme.
11. Afin de contribuer à créer des liens opérationnels entre les initiatives de lutte contre le terrorisme et d'autres initiatives liées à la sécurité d'une part et les efforts en matière de développement d'autre part, il faut davantage de collaboration entre les communautés de la sécurité et du développement, souvent distinctes. De manière plus spécifique, les questions de lutte contre le terrorisme devraient être intégrées dans les stratégies de développement nationales.

12. Les donateurs devraient employer une approche à deux niveaux pour évaluer et financer les activités liées à la Stratégie en Afrique de l'Ouest : un niveau national qui identifie les priorités et les lacunes locales qui nécessitent une intervention immédiate et un niveau sous-régional concernant les activités multilatérales qui renforcent et soutiennent durablement la coopération entre les États membres de la CEDEAO.

Les Nations Unies et la mise en œuvre de la Stratégie

13. Étant donné toutes les activités de renforcement des capacités et autres activités de lutte contre le terrorisme actuellement en cours en Afrique de l'Ouest, les États membres, en conjonction avec la CTITF ou seuls, devraient déléguer des experts locaux pour analyser la Stratégie, identifier les actions en cours en Afrique de l'Ouest correspondant aux différents piliers et déterminer quels programmes sont mis en œuvre, où sont les lacunes et où la Stratégie recoupe d'autres stratégies qui existent déjà dans la sous-région, adoptées par exemple par le CEDEAO ou l'UA, afin de tenter de résoudre différents problèmes de sécurité.
14. La DECT devrait continuer à rechercher des moyens de renforcer la coopération avec les entités de l'ONU qui participent aux activités de renforcement des capacités et à d'autres activités pour favoriser la stabilité en Afrique de l'Ouest, y compris l'UNOWA. Il conviendrait d'envisager l'affectation ou l'attribution d'un double rôle à un agent de la DECT à l'UNOWA ou l'envoi en mission d'un représentant de la Commission de la CEDEAO. Cela pourrait servir de projet pilote pour que la DECT établisse une présence sur le terrain dans d'autres régions et sous-régions.
15. La CTITF, en coopération étroite avec l'UNOWA à Dakar, le CAERT et la CEDEAO, devrait inviter les États d'Afrique de l'Ouest et les donateurs à New York et dans la sous-région à discuter de leurs besoins en matière de capacités dans le cadre des quatre piliers de la Stratégie. Cette initiative prolongerait les récents efforts couronnés de succès de la DECT qui a rassemblé les États membres de l'Afrique de l'Ouest dans le contexte de l'application de la résolution 1373, qui se limite largement aux piliers II et III de la Stratégie, et pourrait faire partie des discussions sur la stratégie et le plan d'action antiterroristes de la CEDEAO ou bien venir s'y ajouter.
16. Les intervenants non traditionnels dans la lutte contre le terrorisme au sein du système de l'ONU, en particulier le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, devrait intensifier leur participation à la mise en œuvre de la Stratégie et participer de façon proactive au travail de la CTITF et à ses groupes de travail. Le Secrétaire général de l'ONU et les États membres de l'Afrique de l'Ouest devraient demander à ces intervenants de participer plus activement à ces activités.
17. Les représentants résidents du PNUD et les Coordonnateurs résidents des Nations Unies chargés de promouvoir la cohérence entre les différentes parties du système de l'ONU opérant dans un pays spécifique devraient aider la CTITF à coordonner des programmes d'assistance technique dans le pays et tenir lieu, peut-être de façon informelle, de points focaux pour les initiatives de mise en œuvre dans le pays.
18. Le PNUD et les autres intervenants concernés de l'ONU devraient encourager les partenaires nationaux à considérer ces programmes comme faisant partie intégrante des plans de développement nationaux.⁷⁸ Le PNUD devrait consulter les intervenants concernés de l'ONU en matière de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme, comme le SPT de l'ONUDC et la DECT, pour en savoir plus sur les besoins et les priorités en matière de capacités de lutte contre le terrorisme, tout en travaillant avec les représentants locaux pour élaborer des plans de développement nationaux et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

19. Les intervenants dans la lutte contre le terrorisme devraient coordonner leurs efforts avec les programmes pertinents de l'ONU et de la CEDEAO qui sont actuellement en cours dans la sous-région en matière de trafic de stupéfiants et les crimes transnationaux, en particulier les efforts visant à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action régional de la CEDEAO sur le trafic illicite des drogues et les crimes organisés.

Société civile

20. La Stratégie fournit un cadre commun aux États d'Afrique de l'Ouest, à la CEDEAO et à la société civile pour collaborer dans la lutte contre le terrorisme et poursuivre les riches contributions de la société civile pour améliorer la sécurité des personnes en Afrique de l'Ouest. Étant donné à quel point il est important que les États et la sous-région s'approprient le programme de lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest, il conviendrait d'accorder une plus grande attention au travail de proximité auprès de la société civile et aux efforts visant à la faire participer aux activités dans ce domaine.
21. Une stratégie et un plan d'action éventuels de lutte contre le terrorisme de la CEDEAO devraient mettre en évidence les contributions importantes de la société civile et prévoir le rôle que joueront les groupes de la société civile dans leur mise en œuvre.
22. La travail de proximité des États et des organes multilatéraux auprès de groupes de la société civile en Afrique de l'Ouest sur les questions liées à la Stratégie devrait inclure une collaboration avec des organisations populaires, y compris des groupes de jeunes et de femmes, et avec des chercheurs académiques et des groupes de réflexion afin de développer des évaluations locales crédibles des menaces et des vulnérabilités liées au terrorisme dans la sous-région.
23. En outre, une telle collaboration devrait utiliser comme point de départ le travail que des groupes et des réseaux de la société civile d'Afrique de l'Ouest font déjà pour promouvoir l'État de droit, la bonne gouvernance, la paix et la sécurité, ainsi que plus largement le développement économique, social et politique de la sous-région. Le cas échéant, la Stratégie et les questions de lutte contre le terrorisme plus largement devraient être intégrées dans les réseaux de la société civile qui existent déjà dans la région, comme le WANEP et le WACSOE.
24. Ces réseaux et ces organisations de la société civile dans la région devraient œuvrer pour mieux faire connaître la menace du terrorisme, la Stratégie et l'importance du développement d'une réponse sous-régionale.

NOTES

¹ Bukun-Olu Onemola, déclaration au nom du Nigeria à la Sixième commission de l'ONU, New York, 7 octobre 2009.

² Carsten Staur, remarques faites de la part du Danemark à l'occasion du premier examen de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU, septembre 2008.

³ Dans ce rapport, l'« Afrique de l'Ouest » est définie comme étant les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo). Toutefois, comme nous l'avons exposé plus en détail dans le rapport, la nature de la menace et les mesures nécessaires pour la combattre englobent une zone géographique plus étendue, qui inclut des pays du Sahel (y compris la Mauritanie) qui ne sont pas membres de la CEDEAO.

⁴ International Crisis Group (ICG), « Islamist Terrorism in the Sahel: Fact or Fiction? » *Africa Report*, n° 92 (31 mars 2005), <http://allafrica.com/peaceafrica/resources/view/00010608.pdf>.

⁵ Voir par exemple Gani Yoroms, « Counter-Terrorism Measures in West Africa », dans *Understanding Terrorism in Africa: Building Bridges and Overcoming the Gaps*, éd. Wafula Okumu et Anneli Botha (Pretoria : Institut d'études de sécurité, 2008) ; Eboe Hutchful, « Economic Community of West African States Counterterrorism Efforts », dans *African Counterterrorism Cooperation: Assessing Regional and Sub-regional Initiatives*, éd. Andre Le Sage (Washington : National Defense University Press et Potomac Books, 2007).

⁶ Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, « Youth Unemployment and Regional Insecurity in West Africa », 2006, <http://www.un.org/unowa/unowa/studies/yunemp-v2-en.pdf>.

⁷ « Workshop on Building Capacity in the Area of Counterterrorism in West Africa in the Framework of the UN Global Counter-Terrorism Strategy », Abuja, 16–17 février 2010.

⁸ Abdel-Fatau Musah, « West Africa: Governance and Security in a Changing Region », *International Peace Institute Africa Program Working Papers Series*, février 2009, p. 3. http://www.ipacademy.org/asset/file/425/west_africa.pdf. En 2002, les vastes étendues isolées et les frontières poreuses de la région transsaharienne, couplées avec la présence de groupes tribaux opérant dans les parties nord du Mali et du Niger, ont commencé à attirer l'attention des agents antiterroristes américains, inquiets de la possibilité que cette région devienne le « prochain Afghanistan », à savoir « une zone protégée où les terroristes pourraient s'entraîner, tester leurs armes et organiser des attaques contre les États-Unis ». Nicholas Schmidle, « The Saharan Conundrum », *New York Times*, 12 février 2009, http://www.nytimes.com/2009/02/15/magazine/15Africa-t.html?_r=1.

⁹ BBC News, « Five Nigerians on Terror Charges », 23 novembre 2007.

¹⁰ Arezki Daoud, « What a Start! », *North Africa Journal*, 8 mars 2010, http://www.north-africa.com/social_polics/security_politics/1marchten45.html.

¹¹ Voir Christopher Boucek, « Saudi Extremism to Sahel and Back », Carnegie Endowment for International Peace, février 2009, <http://www.carnegieendowment.org/publications/index.cfm?fa=view&id=22891>.

¹² Lianne Kennedy-Boudali, « Examining U.S. Counterterrorism Priorities and Strategy Across Africa's Sahel Region », témoignage présenté au sous-comité des affaires africaines du comité des relations étrangères du Sénat, 17 novembre 2009 (ci-après le témoignage de Kennedy-Boudali).

¹³ Sur ce prosélytisme et le prosélytisme wahhabite en Mauritanie, voir ICG, « Islamist Terrorism in the Sahel » ; Ricardo Laremont et Hrach Gregorian, « Political Islam in Western Africa and the Sahel », *Military Review* 86, n° 1 (janvier–février 2006).

¹⁴ Voir Jean-Luc Marret, « Al-Qaeda in Islamic Maghreb: A 'Glocal' Organization » , *Studies in Conflict & Terrorism* 31, n° 6 (juin 2008) : 542.

¹⁵ Témoignage de Kennedy-Boudali.

¹⁶ Monica Czwarno, « In the Spotlight: Organization of Al-Qaida in the Islamic Maghreb », Center for Defense Information, 27 avril 2007, http://www.cdi.org/program/document.cfm?documentid=3938&programID=39&from_page=../friendlyversion/printversion.cfm.

¹⁷ « Algeria Says al Qaeda Guards Sahara Drug Smugglers », Reuters, 22 février 2010 ; « Mauritanie : des islamistes “sécurisaient” un convoi de drogue », AFP, 1^{er} mars 2010. Voir « Al-Qaïda au Maghreb taxe les trafiquants de drogue », *Le Figaro*, 19 mars 2010.

¹⁸ « Al-Qaïda au Maghreb taxe les trafiquants de drogue », 19 mars 2010 ; personnel d’une agence de renseignement, conversations avec le personnel du CGCC.

¹⁹ « Al-Qaïda et le “business” des otages occidentaux au Sahel », Afrik.com, 16 décembre 2009.

²⁰ Voir Michael Petrou, « Source: Germany and Switzerland Paid Ransom for Kidnapped Canadian Diplomats », *Macleans.com*, 29 avril 2009 ; David Lewis, « Crime Pays at al-Qaeda’s African Offshoot », *Scotsman*, 13 février 2010 ; Dario Cristiani et Riccardo Fabiani, « AQIM Funds Terrorist Operations with Thriving Sahel-Based Kidnapping Industry », *Terrorism Monitor* 8, n° 4 (28 janvier 2010).

²¹ Yoroms, « Counter-Terrorism Measures in West Africa », p. 91. Voir Andrews Atta-Asamoah, « Counter-Terrorism and the National Security of African States: Points of Convergence and Departure », *Journal of Security Sector Management* 6, n° 1 (mars 2008), p. 4, http://www.ssronline.org/jofssm/issues/jofssm_0601_atta-asamoah.pdf?CFID=1392754&CFTOKEN=22425822. Des affirmations selon lesquelles Al-Qaïda avaient des sources de financement en Afrique de l’Ouest ont été réfutées par le FBI et, plus tard, par la National Commission on Terrorist Attacks Upon the United States.

²² Par exemple, la commission sur les attaques terroristes du 11/9 a conclu dans son rapport final qu’elle n’avait « trouvé aucune preuve convaincante qu’Al-Qaïda se soit financée au moyen du commerce de diamants africains en temps de guerre ». « 11 septembre 2001 : Rapport final de la commission nationale sur les attaques terroristes contre les États-Unis », 2005, p. 266. Les agents de renseignement et de maintien de l’ordre ne sont toujours pas d’accord sur la véracité de ces affirmations. Voir par exemple Dennis Lormel, « I thought diamonds were supposed to be clear? Then why are they so gray? », *Counterterrorism Blog*, 30 août 2005, http://counterterrorismblog.org/2005/08/i_thought_diamonds_were_suppos.php.

²³ Paul Knight, « Terror in the Maghreb », 26 août 2009, <http://www.e-ir.info>.

²⁴ Daniel Benjamin, « Examining U.S. Counterterrorism Priorities, Strategy Across Africa’s Sahel Region », témoignage devant le Sous-comité des affaires africaines du comité des relations étrangères du Sénat, Washington, 17 novembre 2009, <http://www.state.gov/s/ct/rls/rm/2009/132082.htm>.

²⁵ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), « Organized crime plundering West Africa, says UNODC report », 7 juillet 2009, <http://www.unodc.org/unodc/en/frontpage/2009/July/organized-crime-plundering-west-africa-says-unodc-report-.html>.

²⁶ Pascal Fletcher, « W. Africa is crime, terrorism “black hole”-UN expert », Reuters, 13 janvier 2008, <http://www.reuters.com/article/africaCrisis/idUSL13455450>.

²⁷ Hutchful, « Economic Community of West African States Counterterrorism Efforts », p. 114.

²⁸ Shastry Njeru, « Africa: Post 9/11 Aid, Security Agenda and the African State », *Pambazuka News*, 4 septembre 2008, <http://allafrica.com/stories/200809050414.html>.

²⁹ Hutchful, « Economic Community of West African States Counterterrorism Efforts », p. 116.

³⁰ Département d’État américain, « Africa Overview », *2007 Country Reports on Terrorism*, 30 avril 2008, <http://www.state.gov/s/ct/rls/crt/2007/103705.htm>.

³¹ *Plan of Action of the African Union for the Prevention and Combating of Terrorism*, préambule, para. 2, <http://bibliotecavirtual.clacso.org.ar/ar/libros/iss/pdfs/oau/PoAfinal.pdf>.

³² Conseil de sécurité de l'ONU, *Déclaration de la présidence du Conseil de sécurité*, S/PRST/2009/32, 8 décembre 2009.

³³ Assemblée générale de l'ONU, A/RES/60/288, 8 septembre 2006, sec. II, para. 8.

³⁴ Personnel de la DECT, entretiens avec les auteurs, New York, février et mars 2009.

³⁵ Hutchful, « Economic Community of West African States Counterterrorism Efforts », p. 120.

³⁶ L'Institut d'études de sécurité et la Commission de la CEDEAO ont signé un mémorandum d'entente en octobre 2009, qui faisait spécifiquement référence à la criminalité, au terrorisme et à la sécurité maritime transnationaux. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, l'ISS aidera la CEDEAO à effectuer des évaluations de vulnérabilité et des besoins de formation. Ces évaluations seront utiles pour adopter une stratégie antiterroriste pour la sous-région.

³⁷ Ibid.

³⁸ Agents d'Interpol, correspondance par e-mail avec les auteurs, 12 février 2009.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Le programme des brigades criminelles transnationales envisage la coopération d'experts internationaux avec des ressortissants du pays d'accueil dans un rôle de formation, de conseil et de mentor afin d'assurer la pérennité des brigades dans la région et une approche complète et cohérente des questions criminelles transnationales.

⁴¹ Thelma Ekiyor, « ECOWAS Conflict Prevention Framework: A New Approach to an Old Challenge », *WACSI Op-Ed*, 1^{er} juin 2008, <http://www.wacsi.org/wacseries/785vc7691r2u3h68594OP-ED.pdf>.

⁴² Thelma Ekiyor, « Le rôle de la société civile dans la prévention des conflits : les expériences ouest-africaines », *Forum du désarmement*, n° 4 (2008), <http://www.unidir.ch/pdf/articles/pdf-art2835.pdf>.

⁴³ « Workshop on Building Capacity in the Area of Counterterrorism in West Africa in the Framework of the UN Global Counter-Terrorism Strategy: Summary and Recommendations », 16–17 février 2010, p. 5, http://globalct.org/images/content/pdf/summaries/10Feb16-17_Summary_Recommendations.pdf.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ « The African Centre for the Study and Research on Terrorism (ACSRT) Activities—January–December 2008 », mars 2009 (copie chez les auteurs).

⁴⁶ L'UE a versé un million d'euros au CAERT pour établir la base de données à laquelle les points focaux auront accès.

⁴⁷ Cette initiative a permis l'identification des besoins en assistance technique communs aux États membres de l'Afrique de l'Ouest dans les domaines de « la législation et la pratique juridique et financière, le maintien de l'ordre et le contrôle des frontières ».

⁴⁸ « Semi-Annual Report on the Work of the Counterterrorism Committee Executive Directorate (CTED) 1 July to 31 December 2008 », para. 41 (copie chez les auteurs).

⁴⁹ Service de la prévention du terrorisme (SPT) de l'ONUUDC, « Note of Accomplishments: Technical Assistance Provided to African Countries for Strengthening the Legal Regime against Terrorism », 31 décembre 2008 (copie chez les auteurs).

⁵⁰ SPT de l'ONUDC, « Note on Programme Implementation: Delivering Technical Assistance for Strengthening the Legal Regime against Terrorism, January 2003–December 2008 », 8 décembre 2008 (copie chez les auteurs).

⁵¹ Les pays représentés à la réunion (surtout par des ministres de la Justice et de la Sécurité) comprenaient le Burkina Faso, la Cap-Vert, le Ghana, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Tchad et le Togo. L'ONUDC a récemment apporté l'assistance technique et le soutien financier nécessaires à la Commission de la CEDEAO menant à l'adoption du Plan d'action de la CEDEAO sur le trafic de drogue et les crimes liés et du Plan de mise en œuvre et mécanisme de surveillance de la CEDEAO en décembre 2008 et juin 2009 respectivement.

⁵² « UN launches initiative to rid West Africa of organized crime, drug trafficking », UN News Centre, 8 juillet 2009, <http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=31413&Cr=west+africa&Cr1>.

⁵³ Assemblée générale de l'ONU, *La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies : activités menées par le système des Nations Unies pour appliquer la Stratégie : Rapport du Secrétaire général*, A/62/898, 7 juillet 2008, p. 3.

⁵⁴ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), « UNDP promotes small arms control in Ghana », 25 novembre 2008, <http://www.undp-gha.org/news&event.php?id=91>.

⁵⁵ Julian Brett et Finn Skadkaer Pedersen, « Study to Identify Good Practices of Development Assistance in Support of Counter-Terrorism Capacity Building in Developing Countries », juillet 2008, p. 2 (copie chez les auteurs) (ci-après le rapport de Brett et Pedersen).

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ Selon le PNUD, les « fonds d'affectation spéciale multi-donateurs [...] sont des instruments de financement par le biais desquels les donateurs mettent en commun leurs apports pour appuyer la réalisation des priorités nationales et pour faciliter la collaboration et la coordination des activités des organismes des Nations Unies ». PNUD, « Le rôle du PNUD dans le système des Nations Unies pour le développement », 2008, http://www.undp.org/french/publications/annualreport2008/undps_role_un.shtml.

⁵⁸ En coopération avec le gouvernement nigérian et au moyen du processus complet de l'I-ACT, les entités concernées de la CTITF ont échangé des commentaires avec les autorités nigérianes sur leur projet de loi antiterroriste. Une mission de la CTITF devrait se rendre au Nigeria en août 2010 pour échanger des opinions, renseigner le gouvernement sur l'analyse des lacunes, recevoir son avis et discuter du développement d'un plan d'action national de mise en œuvre de la Stratégie. Le Burkina Faso en est au début du processus I-ACT. Agents de la CTITF, correspondance par e-mail avec les auteurs, 23 juillet 2010.

⁵⁹ « Droits de l'homme, terrorisme et lutte antiterroriste », Fiche d'information n° 32, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/Factsheet32FR.pdf>.

⁶⁰ *Digest of Jurisprudence of the UN and Regional Organizations on the Protection of Human Rights while Countering Terrorism*, HR/PUB/03/1, <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/DigestJurisprudenceen.pdf>.

⁶¹ Agents du HCDH, correspondance par e-mail avec les auteurs, 15 juillet 2010.

⁶² Ibid.

⁶³ Agents de la CTITF, correspondance par e-mail avec les auteurs, 23 juillet 2010.

⁶⁴ Conseil de l'Union européenne, « Stratégie de l'UE visant à lutter contre le terrorisme—document de réflexion », 14 mai 2009, p. 12, http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/libe/dv/09717/09717fr.pdf.

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ Conseil de l'Union européenne, « 15^{ème} réunion de la Troïka ministérielle CEDEAO-UE : communiqué final », 11146/09 (Presse 183), 16 juin 2009, para. 34, http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/er/108577.pdf.

⁶⁷ Ibid. Voir « Papier d'options: Proposition conjointe Commission-Conseil pour une approche de l'Union européenne sur la "Sécurité et développement" dans la région saharosahélienne », 11 février 2009 (copie chez les auteurs). Cette conférence a été ajournée pour des raisons politiques.

⁶⁸ Conseil de l'Union européenne, « Stratégie de l'UE visant à lutter contre le terrorisme—document de réflexion », p. 9.

⁶⁹ Commission des communautés européennes, « Instrument de stabilité – Programme indicatif pluriannuel 2009–2011 », C(2009)2641, 8 avril 2009, p. 16, http://ec.europa.eu/external_relations/ifs/docs/mip_2009_2011_fr.pdf.

⁷⁰ Ceux-ci comprennent les programmes d'aide à la lutte contre le terrorisme, d'interdiction du terrorisme et d'autres programmes liés du département d'État américain. Voir département d'État américain, « Congressional Budget Justification: Foreign Operations, Fiscal Year 2010 », <http://www.state.gov/documents/organization/123415.pdf>.

⁷¹ Le TSCTP comprend les pays pan-sahéliens suivants : le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, ainsi que l'Algérie, le Maroc, le Nigeria, le Sénégal et la Tunisie.

⁷² État-major du Commandement Militaire des États-Unis pour l'Afrique, « Le Partenariat Transsaharien Contre le Terrorisme (Trans-Sahara Counter Terrorism Partnership - TSCTP) », n.d., <http://www.africom.mil/tsctpEnFrancais.asp>.

⁷³ Lianne Kennedy-Boudali, « The North Africa Project: The Trans-Sahara Counterterrorism Partnership », Combating Terrorism Center, avril 2007, p. 3, <http://www.dtic.mil/cgi-bin/GetTRDoc?AD=ADA466542&Location=U2&doc=GetTRDoc.pdf>.

⁷⁴ U.S. Government Accountability Office, « Combating Terrorism: Actions Needed to Enhance Implementation of Trans-Sahara Counterterrorism Partnership », GAO-08-860, juillet 2008, <http://www.gao.gov/new.items/d08860.pdf>.

⁷⁵ Yahia H. Zoubir, « American Policy in the Maghreb: The Conquest of a New Region? », *Real Instituto Elcano Working Paper*, n° 13/2006 (24 juillet 2006).

⁷⁶ Robert F. Godec, « U.S. Counterterrorism Policy » (discours, Washington, 30 juin 2010), <http://www.state.gov/s/ct/rls/rm/2010/143809.htm>.

⁷⁷ Voir par exemple Toby Arcer et Tihomir Popovic, « The Trans-Saharan Counter-Terrorism Initiative: The U.S. War on Terrorism in North Africa », *FIIA Report*, n° 16 (2007) ; Clement Henry, « Reverberations of the 'Global War on Terror' », dans *North Africa: Politics, Region, and the Limits of Transformation*, éd. Yahia H. Zoubir et Haizam Amirah-Fernández (New York : Routledge, 2008).

⁷⁸ Rapport de Brett et Pedersen, p. 2 (copie chez les auteurs).

Le Center on Global Counterterrorism Cooperation est un institut de recherche et de politique non partisan qui œuvre pour l'amélioration de la coordination de la lutte contre le terrorisme de la communauté internationale en effectuant des recherches et des analyses opportunes et utiles en matière de politique pour les gouvernements et les organisations internationales. Le centre a des agences à New York, Washington et Bruxelles et des partenaires dans le monde entier. Le centre a analysé des efforts de lutte contre le terrorisme multilatéraux pour le compte de plus d'une dizaine de gouvernements, l'ONU et des fondations privées et c'est le seul centre de recherche au monde qui se concentre sur le renforcement de la coopération mondiale contre le terrorisme.

Pour en savoir plus, visitez : www.globalct.org.

Washington, DC

1111 19th Street, NW, 12th Floor

Washington, DC 20036

Téléphone: (202) 464-6007 | Fax: (202) 238-9604

New York

801 Second Avenue, 13th Floor

New York, NY 10017

Téléphone: (212) 682-0998 | Fax: (212) 697-3316